

## Situation de la santé animale dans le monde

*Document de travail technique*



<sup>1</sup> Ce document remplace la version publiée le 18 avril 2025. Les modifications apportées sont détaillées dans les notes de bas de page 4, 5 et 8.

***Préparé par***

*Margarita Alonso  
Lina Awada  
Aurelio Cabezas Murillo  
Megumi Fukui  
Jenny Hutchison  
Natalja Lambergeon  
Rosa Loedel  
Peter Melens  
Anastasija Popova  
Gloria Nassali Tamale  
Paolo Tizzani  
Alois Vuillermet*

***Avec le soutien des équipes suivantes***

*Équipe de gestion des données WAHIAD  
Équipe d'alerte précoce WAHIAD  
Équipe monitoring WAHIAD*

## Sommaire

Liste des graphiques.....	4
Liste des tableaux.....	5
1. Introduction générale.....	6
2. La valeur des informations fournies via WAHIS.....	6
2.1 Introduction.....	6
2.2 Analyse des rapports soumis par les Membres au moyen du système WAHIS.....	7
2.2.1 Module d'alerte précoce.....	7
2.2.2 Module de rapport semestriel.....	11
2.2.3 Module de rapport annuel.....	14
2.2.4 Conclusions et recommandations.....	16
2.3 Situation de certaines maladies dans les régions.....	16
2.3.1 Infection par le virus de la fièvre aphteuse.....	17
2.3.2 Infection par le virus de la dermatose nodulaire contagieuse.....	18
2.3.3 Infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine.....	19
2.3.4 Myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i> .....	21
2.3.5 Conclusions et recommandations.....	22
3. Aperçu de la situation mondiale, telle que décrite dans les rapports de situation de l'OMSA pour 2024 ....	23
3.1 Introduction.....	23
3.2 Infection par le virus de la peste porcine africaine.....	23
3.3 Infection par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène.....	25
3.4 Maladies de la faune sauvage.....	27
3.5 Maladies des animaux aquatiques.....	29
3.6 Conclusions.....	31

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1.</b> Nombre de rapports d'alerte précoce publiés au cours des cinq dernières années, exprimés en milliers (K).....	8
<b>Graphique 2.</b> Pourcentage de Membres ayant soumis leurs rapports semestriels pour les maladies des animaux terrestres et aquatiques, par semestre, au cours de la période 2018-2024.....	12
<b>Graphique 3.</b> Pourcentage de Membres qui notifient des informations quantitatives pour les maladies des animaux aquatiques dans leurs rapports semestriels pour 2023 et pour le premier semestre 2024.....	14
<b>Graphique 4.</b> Pourcentage de Membres par région qui ont soumis des rapports annuels, qui ont créé des rapports annuels mais ne les ont pas encore soumis (ébauche) ou qui n'ont pas encore créé de rapport annuel (manquant).....	15
<b>Graphique 5.</b> Pourcentage de Membres ayant fourni des données sur les populations des sous-catégories d'animaux pour des catégories d'animaux sélectionnées, au 1 avril 2025 .....	15
<b>Graphique 6.</b> Foyers de fièvre aphteuse apparus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce .....	18
<b>Graphique 7.</b> Foyers de dermatose nodulaire contagieuse survenus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce .....	19
<b>Graphique 8.</b> Foyers de fièvre catarrhale ovine apparus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce .....	20
<b>Graphique 9.</b> Foyers de myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i> apparus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce .....	22
<b>Graphique 10.</b> Répartition mondiale des foyers de PPA ayant débuté en 2024.....	24
<b>Graphique 11.</b> Répartition mondiale des foyers d'IAHP chez les volailles et chez les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages et les mammifères, qui ont débuté en 2024 .....	26
<b>Graphique 12.</b> Répartition mondiale des foyers notifiés pour la faune sauvage ayant débuté en 2024, par maladie. (FC = fièvre charbonneuse ; PPA = peste porcine africaine ; FCO = fièvre catarrhale ovine ; PPC = peste porcine classique ; IAHP = influenza aviaire hautement pathogène ; PPR = peste des petits ruminants ; FWN = fièvre de West Nile).....	28
<b>Graphique 13.</b> Répartition des foyers de maladies des animaux aquatiques en 2024 notifiés par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi dans WAHIS .....	30

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Nombre de foyers apparus à partir de 2024 pour les cinq principales maladies notifiées par le biais du module d'alerte précoce, par région.....	9
<b>Tableau 2.</b> Synthèse des foyers de fièvre aphteuse apparus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce .....	17
<b>Tableau 3.</b> Synthèse des foyers de dermatose nodulaire contagieuse apparus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce.....	18
<b>Tableau 4.</b> Synthèse des foyers de fièvre catarrhale ovine apparus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce .....	19
<b>Tableau 5.</b> Synthèse des foyers de myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i> apparus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce.....	21
<b>Tableau 6.</b> Pourcentage de Membres de l'OMSA notifiant des mesures de surveillance par l'intermédiaire de WAHIS, par catégorie d'animaux et par type d'animaux aquatiques .....	30

# 1. Introduction générale

L'objectif de ce rapport est de souligner la valeur des informations fournies par les Membres via le système WAHIS et de faire connaître les évolutions importantes de la situation zoonositaire des Membres de janvier 2024 à février 2025.

Ce rapport s'ouvre sur une description des comportements de nos Membres en matière de notification, et inclut quelques conclusions et recommandations. La notification de la fièvre aphteuse, de la dermatose nodulaire contagieuse, de la fièvre catarrhale ovine et de la myiase à *Cochliomyia hominivorax* est ensuite décrite par région, afin de mettre en évidence les occurrences importantes d'événements zoonositaires. Enfin, le rapport fournit un aperçu de la situation mondiale de la peste porcine africaine et de l'influenza aviaire hautement pathogène, ainsi qu'une mise à jour sur les maladies de la faune sauvage et des animaux aquatiques.

## 2. La valeur des informations fournies via WAHIS

### 2.1 Introduction

Depuis sa création, l'OMSA a pour mandat de promouvoir une communication transparente et opportune de la situation zoonositaire des Membres pour les maladies animales prioritaires. Ces informations sont essentielles pour aider les Membres à gérer les risques et pour suivre les progrès accomplis dans le cadre des efforts coordonnés de contrôle et d'éradication des maladies aux niveaux mondial et régional. Elles sont également essentielles pour informer les experts sur les enjeux en matière de santé animale auxquels les pays sont confrontés et pour orienter la mise à jour et le développement des normes et des lignes directrices de l'OMSA.

Pour ce faire, l'Organisation a élaboré des normes, publiées dans le Chapitre 1.1. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)*, relatives à la notification des maladies listées et émergentes et à la communication d'informations épidémiologiques pertinentes. Le respect de ces normes revêt un caractère obligatoire pour chaque Membre de l'OMSA. L'Organisation coordonne le partage des informations collectées auprès de ses Membres et de plusieurs non-Membres sur les maladies listées des animaux terrestres et aquatiques (123 maladies listées en 2025), ainsi que sur les maladies émergentes (cinq en 2025).

En outre, l'OMSA coordonne l'échange volontaire d'informations sur 53 autres maladies et syndromes jugés importants par les experts de la faune sauvage de l'OMSA. Cette procédure est décrite dans les procédures de notification partagées avec les Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage.

Enfin, l'OMSA coordonne l'échange volontaire d'informations supplémentaires que les Membres considèrent comme importantes et qu'ils souhaitent partager avec d'autres Membres en dehors du cadre de la procédure de notification officielle. Ce partage d'informations se fait par courrier électronique avant sa publication sur les pages du site web de l'OMSA consacrées à des maladies spécifiques.

Le Système mondial d'information zoonositaire (WAHIS) de l'OMSA est le principal outil permettant aux utilisateurs de notifier les informations relatives à la surveillance des maladies animales et à l'apparition d'événements zoonositaires exceptionnels. En 2024, le système a fait l'objet d'une rénovation majeure améliorant sa facilité d'utilisation et l'efficacité de la notification et de la consultation des données.

L'ajout du nouveau module de rapport annuel portant sur les chiffres de la population animale fournit des informations contextuelles utiles pour l'évaluation des risques et ces données seront utilisées pour alimenter le calcul de la biomasse dans ANIMUSE, la base de données de l'OMSA destinée à l'enregistrement et au suivi de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. L'interconnexion entre le système d'information sur les maladies animales (ADIS) de l'Union européenne (UE) et le système WAHIS est désormais pleinement établie pour plusieurs Membres en Europe et sera finalisée pour les autres États Membres de l'UE au cours des prochains mois. La mise à disposition de ce portail unique a déjà permis de réduire considérablement la charge de travail liée à l'élaboration des rapports, de diminuer les erreurs de transcription des données et d'accélérer la communication et la publication d'informations importantes sur les

événements zoonosés pour les Membres européens. Des investissements supplémentaires seront nécessaires pour continuer à faire évoluer le système WAHIS en fonction des besoins futurs des utilisateurs et des progrès technologiques. L'OMSA estime que l'amélioration continue de WAHIS est essentielle pour maintenir le plus haut niveau d'exigence en matière de notification des données zoonosés dans le monde. C'est pourquoi des améliorations supplémentaires sont actuellement à l'étude parallèlement au processus de stabilisation de la plateforme. Cet engagement permanent en faveur du perfectionnement et de l'amélioration de WAHIS met en évidence le rôle essentiel que joue ce système dans la notification de données précises et en temps opportun sur les maladies dans le monde entier. L'OMSA est consciente que dans le domaine dynamique de la santé animale, le travail d'amélioration des systèmes d'information ne s'arrête jamais vraiment.

L'OMSA apporte un soutien continu à ses Membres pour s'assurer qu'ils peuvent utiliser toutes les fonctionnalités de WAHIS et interpréter ses données de manière efficace grâce au service d'assistance dédié WAHIS Support et à l'offre de formations individuelles. En outre, des sessions de formation régionales sont régulièrement organisées pour aider les Membres à répondre aux préoccupations régionales en matière sanitaire et à appréhender l'élaboration des rapports dans WAHIS.

La valeur des informations contenues dans le système WAHIS a été améliorée par l'adoption d'une approche plus rigoureuse de la vérification des rapports et par la mise en œuvre de procédures internes visant à garantir que les utilisateurs mettent régulièrement à jour les événements en cours afin que les informations transférées du module d'alerte précoce au module de rapport semestriel soient aussi homogènes que possible, réduisant ainsi la nécessité de saisir manuellement les données et de modifier les rapports semestriels. Certaines contradictions apparaissant dans les données précédemment transmises sont corrigées lors de la vérification. Les liens entre les mesures de lutte et les codes de fréquence des maladies sont vérifiés avec précision et reflètent les activités de surveillance au niveau national. Si la puissance de WAHIS repose sur la nature officielle des informations publiées, elle dépend également de la transparence, de la qualité et de l'exactitude des données fournies, ainsi que de la notification en temps opportun des événements confirmés par nos Membres. Les activités de recherche active de l'OMSA permettent de détecter des événements pertinents mais n'ayant pas été notifiés, qui peuvent alors être portés à l'attention des Services vétérinaires concernés, accompagnés d'une demande de rapports ou de mises à jour selon le cas, que l'OMSA publie une fois que les événements sont confirmés par les Services vétérinaires officiels.

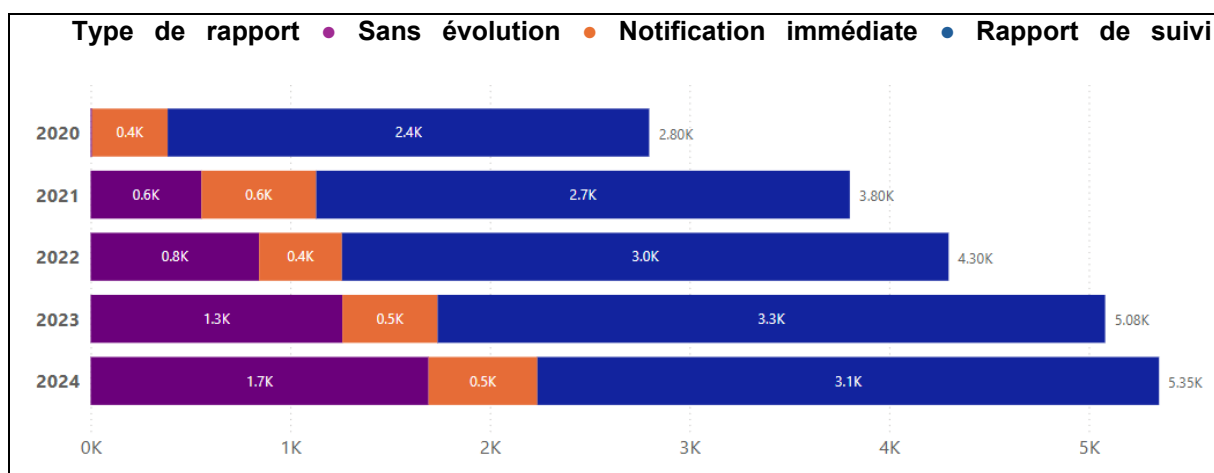
## 2.2 *Analyse des rapports soumis par les Membres au moyen du système WAHIS*

### 2.2.1 *Module d'alerte précoce*

Le module d'alerte précoce de WAHIS (« événements zoonosés ») est un élément crucial du système de notification des maladies animales de l'OMSA et permet aux Membres de l'OMSA de se conformer à leurs obligations en matière de notification telles que décrites dans les articles 1.1.3. et 1.1.4. du *Code terrestre* et du *Code aquatique* pour les maladies listées par l'OMSA et les maladies émergentes. Le module d'alerte précoce englobe les notifications immédiates et les rapports de suivi qui fournissent des mises à jour sur l'évolution des événements zoonosés notifiés. Depuis 2021, le module d'alerte précoce permet de soumettre des rapports de suivi « sans évolution » : les pays/territoires peuvent ainsi remplir leurs obligations en matière de notification et fournir des mises à jour hebdomadaires sur les événements zoonosés sans avoir à soumettre des informations détaillées lorsque aucun changement substantiel n'est constaté. Cela permet de tenir à jour un registre de la situation sanitaire dans le monde et de promouvoir la transparence tout en réduisant la charge de travail des autorités nationales lorsque la situation reste identique.

Le module d'alerte précoce traduit l'évolution des événements zoonosés dans le monde entier jusqu'à ce que les maladies notifiées aient été éradiquées, ou jusqu'à ce que leur incidence ou leur propagation géographique ait été contenue et que les Membres ne cherchent pas activement à les éradiquer (dans ce dernier cas, les événements en question sont déclarés comme des « événements suffisamment stables » dans le module d'alerte précoce), après quoi les maladies ne sont plus notifiées que dans les rapports semestriels. En facilitant ce processus de notification rapide et structuré, le module d'alerte précoce joue un rôle crucial dans la surveillance mondiale de la santé animale, en permettant la diffusion en temps opportun d'informations officielles essentielles et en permettant aux Membres et aux non-Membres de prendre rapidement des mesures préventives lorsque cela s'avère nécessaire.

Aperçu du nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis au cours des cinq dernières années



**Graphique 1.** Nombre de rapports d'alerte précoce publiés au cours des cinq dernières années, exprimés en milliers (K)<sup>12</sup>

Le nombre total de rapports d'alerte précoce publiés par l'intermédiaire de WAHIS a augmenté régulièrement de 2020 à 2024, passant de 2,8 K à 5,35 K (voir Graphique 1). Le nombre de notifications immédiates est resté relativement stable, fluctuant entre 0,4 K et 0,6 K au cours de cette période. Le nombre de rapports de suivi a été relativement constant au cours des trois dernières années, avec une moyenne d'environ 3,1 K. La tendance la plus notable est l'augmentation du nombre de rapports sans évolution, qui a presque triplé, passant de 0,6 K en 2021 à 1,7 K en 2024. Cela démontre la détermination des Membres à respecter leurs obligations en matière de notification et suggère que cette fonction de WAHIS est efficace pour réduire la charge de travail liée à la mise à jour des événements.

*Vue d'ensemble des maladies pour lesquelles le nombre de foyers notifiés dans le module d'alerte précoce est le plus élevé, à l'échelle mondiale et par région*

En 2024, comme chaque année depuis 2020, les maladies pour lesquelles le nombre d'événements et de foyers notifiés à l'échelle mondiale par le biais du module d'alerte précoce est le plus élevé sont la peste porcine africaine (PPA), l'infection par les virus de l'influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles (IAHP [volailles]) et l'infection par les virus de l'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages (IAHP [oiseaux autres que les volailles]).

En Afrique, en 2024, la fièvre aphteuse et la dermatose nodulaire contagieuse sont les principales maladies notifiées, et comptabilisent respectivement 161 et 120 foyers. Dans les Amériques, le plus grand nombre de foyers notifiés en 2024 concerne la myiase à *Cochliomyia hominivorax* en raison de sa propagation depuis l'Amérique du Sud (où elle est endémique) vers l'Amérique centrale et le Mexique, où un total de 3 303 foyers ont été notifiés par sept pays. L'IAHP (oiseaux autres que les volailles) a également été notifiée par neuf pays des Amériques, comptabilisant plus de 1 200 foyers.

En Europe, la propagation de la PPA et de l'IAHP s'est poursuivie dans toute la région. Fait important, le nombre d'événements et de foyers de fièvre catarrhale a augmenté en 2024 en raison de la réapparition du sérotype 3. En 2024, ce sont au total 3 481 foyers qui ont été notifiés, dont 82 % causés par le sérotype 3. En Asie et dans le Pacifique, la dermatose nodulaire contagieuse a été l'une des maladies les plus notifiées après la PPA et l'IAHP, avec 125 foyers notifiés par six pays. Enfin, au Moyen-Orient, la rage et la fièvre aphteuse

<sup>2</sup> Les rapports figurant dans le graphique comprennent les rapports de suivi « sans évolution », c'est-à-dire les rapports soumis en l'absence de changements substantiels dans la situation épidémiologique de l'événement zoonositaire en question (absence d'informations détaillées supplémentaires). Le nombre de rapports est donc supérieur à ceux notifiés ailleurs, tels que dans l'extraction périodique de WAHIS, et à ceux mis à disposition sur demande en tant qu'extraction du module d'alerte précoce.



ont été les maladies les plus fréquemment notifiées, mais dans chaque cas, elles n'ont concerné que quelques foyers.

Des informations détaillées sur le nombre de foyers par région figurent dans le Tableau 1 et un examen de l'émergence ou de la réémergence de certaines maladies dans les régions est présenté à la section 1.3.

**Tableau 1.** Nombre de foyers apparus à partir de 2024 pour les cinq principales maladies notifiées par le biais du module d'alerte précoce, par région. 1

Région	Maladie	Nombre d'événements (les événements peuvent avoir commencé avant 2024)	Nombre de foyers (apparus en 2024)	Nombre de pays/territoires notifiant
<b>Afrique</b>	Fièvre aphteuse	11	159	7
	Dermatose nodulaire contagieuse	3	120	3
	PPA	5	41	3
	Rage	4	28	3
	IAHP (volailles)	5	10	4
<b>Amériques</b>	Myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i>	8	3303	7
	IAHP (oiseaux autres que les volailles)	21	1266	10
	IAHP (volailles)	9	307	6
	Rhinotrachéite de la dinde	1	44	1
	Encéphalomyélite équine (de l'Ouest)	2	39	2
<b>Asie et Pacifique</b>	PPA	14	740	8
	IAHP (oiseaux autres que les volailles)	18	198	9
	IAHP (volailles)	27	178	10
	Dermatose nodulaire contagieuse	7	125	6
	Peste porcine classique	1	136	1
<b>Europe</b>	PPA	83	6026	19
	Fièvre catarrhale ovine	52	3481	20
	IAHP (oiseaux autres que les volailles)	116	1080	34
	IAHP (volailles)	79	442	22
	Fièvre de West Nile	27	470	9
<b>Moyen-Orient</b>	Rage	1	4	1
	Fièvre aphteuse	1	3	1
	IAHP (oiseaux autres que les volailles)	1	1	1
	Morve	1	1	1
	Fièvre catarrhale ovine	1	1	1

### *Liaison entre les modules d'alerte précoce et de rapport semestriel*

La liaison entre les modules d'alerte précoce et de rapport semestriel dans le système WAHIS est cruciale pour assurer la cohérence et la mise à jour des informations zoonosologiques au niveau mondial. Le statut des événements liés à l'alerte précoce a une incidence directe sur les codes de fréquence décrivant la situation sanitaire dans les rapports semestriels. Il est donc essentiel de tenir à jour les événements liés à l'alerte précoce pour représenter avec précision la situation sanitaire d'un pays ou d'un territoire, et ce, pour les raisons suivantes :

- Respect des normes de l'OMSA : la mise à jour des données sur les événements liés à l'alerte précoce permet aux Membres de remplir leurs obligations en matière de notification en vertu du *Code terrestre* et du *Code aquatique* de l'OMSA.
- Continuité des données : les informations relatives aux événements liés à l'alerte précoce sont automatiquement transférées dans les rapports semestriels lorsque ces derniers sont créés. Si les événements liés à l'alerte précoce ne sont pas à jour, le transfert d'informations peut s'avérer incomplet ou des codes de fréquence inexacts peuvent être indiqués pour la situation sanitaire dans les rapports semestriels.
- Représentation précise : les mises à jour opportunes des événements liés à l'alerte précoce garantissent que la situation des maladies reflétée dans les tableaux de bord de WAHIS est à jour et exacte, fournissant une image fidèle de la situation zoonosologique dans le pays.
- Implications commerciales : la précision des événements sanitaires notifiés est essentielle pour le commerce international, car elle permet d'informer les partenaires commerciaux de la situation zoonosologique du moment.
- Sensibilisation à la santé mondiale : lorsqu'ils sont actualisés régulièrement, les événements liés à l'alerte précoce soutiennent les efforts de surveillance et de riposte en matière de santé animale au niveau mondial.
- Prise de décision basée sur l'analyse de risques : l'évaluation des risques associés à la situation zoonosologique nécessite des informations dynamiques et continues sur l'évolution de la situation des maladies.
- Indication que la notification se poursuivra via les rapports semestriels : lorsqu'il est décidé que l'incidence ou la propagation géographique a été circonscrite et que le Membre ne vise pas nécessairement l'éradication de la maladie de manière active et ne fournira par la suite des mises à jour sur la situation de la maladie que dans le rapport semestriel, il est opportun de l'indiquer dans le module d'alerte précoce en clôturant l'événement concerné et en déclarant que la situation est stable, comme indiqué ci-dessous.

En veillant à ce que les événements liés à l'alerte précoce soient régulièrement mis à jour, les pays/territoires contribuent, par leur notification, à l'intégrité et à la fiabilité du système WAHIS, afin d'assurer des prises de décisions éclairées en matière de gestion de la santé animale à l'échelle mondiale.

### *Valeur des événements stables et aperçu de ces événements en 2023 et 2024 au niveau régional*

Conformément à l'article 1.1.3. et à l'article 1.1.4. du *Code terrestre* et du *Code aquatique*, les Membres doivent envoyer à l'OMSA « *des rapports hebdomadaires [...] donnant des informations complémentaires sur l'évolution de l'événement [...]; l'envoi de ces rapports doit se poursuivre jusqu'à ce que la maladie listée soit éradiquée ou que la situation soit suffisamment stabilisée pour que l'État membre puisse satisfaire à ses obligations en faisant parvenir à l'OMSA les rapports semestriels visés au point 3 ci-dessous [...]* ». Cela implique que la maladie en question sera ensuite notifiée via les rapports semestriels et que cela se traduira dans le module d'alerte précoce par un rapport final déclarant que la situation de la maladie est stable.

Au 15 février 2025, un total de 218 événements étaient enregistrés comme suffisamment stables dans le module d'alerte précoce, 34 % d'entre eux ayant été déclarés en tant que tels depuis le début de l'année 2023. Les maladies pour lesquelles le nombre d'événements stables déclarés en 2023 est le plus élevé sont la PPA et la dermatose nodulaire contagieuse dans la Région Asie et Pacifique (quatre événements chacune), et l'infestation par *Aethina tumida* dans la région Amériques (deux événements). En revanche, en 2024, ce sont 25 événements qui ont été déclarés stables pour la fièvre catarrhale ovine dans la Région Europe et trois événements qui ont été déclarés stables pour la myiase à *Cochliomyia hominivorax* dans la Région Amériques.

En ce qui concerne les maladies aquatiques, un événement a été déclaré stable en 2023 pour l'infection par le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse dans la Région Europe ; en 2024, trois événements ont été déclarés stables dans la région Amériques, un pour l'infection par le virus du tilapia lacustre et deux pour l'infection à *Gyrodactylus salaris*.

Les Services vétérinaires peuvent souhaiter déclarer un événement comme stable et continuer à le notifier uniquement dans les rapports semestriels lorsque l'incidence de la maladie, sa propagation géographique ou son impact sont contrôlés et que le Membre déclarant ne vise pas activement l'éradication de la maladie en question. Les Membres qui choisissent cette option doivent noter que, bien que leur charge de notification de routine soit réduite, les informations sur les maladies ne seront pas disponibles pour les utilisateurs de l'interface publique de WAHIS avant la publication du rapport semestriel correspondant. Dans tous les cas où les Membres notifient une situation sanitaire uniquement par le biais des rapports semestriels, l'OMSA recommande que ce choix soit reflété par la présence d'un événement correspondant indiqué comme stable dans le module d'alerte précoce afin de maintenir la cohérence avec le module de rapport semestriel.

Facteurs à prendre en compte lors de la décision de déclarer un événement comme stable :

- Représentation précise des maladies présentes : en déclarant qu'une maladie est « suffisamment stable », les pays peuvent indiquer qu'elle est présente, ce qui reflète sa présence persistante sans qu'il soit nécessaire de la notifier chaque semaine par le biais du module d'alerte précoce.
- Cohérence dans la notification : le statut d'événement stable garantit que la maladie continuera à être notifiée comme présente dans les rapports semestriels ultérieurs, ce qui maintient la cohérence entre les modules d'alerte précoce et de rapport semestriel.
- Flexibilité face à l'évolution des situations : si un pays progresse vers l'éradication et souhaite notifier l'absence d'une maladie auparavant stable, une procédure claire permet de modifier le statut par le biais d'une communication officielle avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (WAHIAD).
- Amélioration de l'expérience utilisateur et de l'accessibilité des données : l'interface publique de WAHIS comporte une option de filtrage pour afficher les maladies stables, ce qui facilite la recherche des données. Maintenir au sein du module d'alerte précoce les événements stables pour les maladies présentes permet aux utilisateurs de déterminer facilement s'ils doivent consulter le module d'alerte précoce ou le module de rapport semestriel pour obtenir des informations spécifiques. Cette approche permet également d'obtenir une vue d'ensemble claire des maladies les plus répandues dans un pays, et contribue ainsi à renforcer la compréhension du panorama zoonositaire du pays.
- Accès tardif aux données notifiées : la décision de déclarer une maladie stable et de la notifier dans les rapports semestriels au lieu du module d'alerte précoce signifie que les données associées ne seront disponibles qu'après la période de six mois concernée et que les données détaillées telles que la localisation précise des foyers ne seront plus disponibles.
- Maladies considérées comme stables pour des zones ou des sérotypes spécifiques : pour faciliter la gestion des foyers et éviter les restrictions commerciales injustifiées, les maladies peuvent être considérées comme stables dans l'ensemble du pays ou pour une ou plusieurs zones et pour un ou plusieurs sérotypes de la maladie, ce qui permet d'obtenir une image plus précise de la situation de la maladie en question.

En adhérant à ce processus, les pays s'assurent que leurs rapports sont exacts et cohérents et qu'ils reflètent fidèlement leur situation zoonositaire propre dans les modules d'alerte précoce et de rapport semestriel. Cette approche améliore la qualité globale et l'utilité de WAHIS pour l'ensemble des parties prenantes.

### 2.2.2 Module de rapport semestriel

Le module de rapport semestriel est un élément clé de WAHIS, conçu pour fournir une vue d'ensemble de la présence ou de l'absence de chaque maladie listée par l'OMSA dans chaque pays au cours d'une période de six mois. Ce module permet aux pays de remplir leurs obligations internationales en matière de notification, conformément à l'article 1.1.3. du *Code terrestre* et du *Code aquatique*, en soumettant des données consolidées sur la situation zoonositaire, les efforts d'éradication et les activités de surveillance.

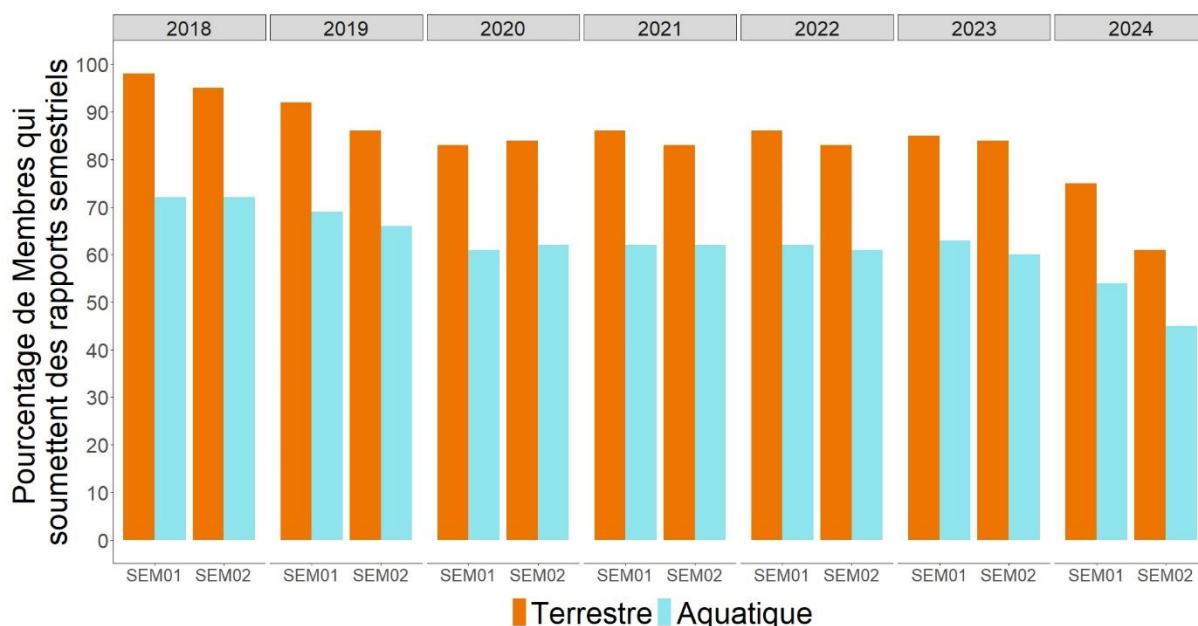
Contrairement au module d'alerte précoce, qui se concentre sur les notifications immédiates, le module de rapport semestriel assure un suivi systématique à long terme qui contribue à la transparence de la santé animale au niveau mondial. Il facilite également la classification de la situation d'un pays par rapport à une maladie donnée, ce qui permet d'évaluer les risques et de prendre des décisions commerciales en connaissance de cause. En uniformisant la notification des maladies à intervalles réguliers, ce module joue un rôle crucial dans le maintien d'une vision épidémiologique précise au niveau mondial, tout en minimisant la charge administrative qui pèse sur les autorités nationales.

Il convient de noter que le fait de classer une maladie au sein d'un pays ou d'un territoire comme « absente » ou « jamais constatée » dans les rapports semestriels ne signifie pas automatiquement que le pays ou le territoire est indemne de la maladie en question. Le *Code terrestre* et le *Code aquatique* contiennent des dispositions spécifiques que les Membres doivent respecter, notamment en fournissant des preuves documentaires, afin d'obtenir un statut zoosanitaire officiellement reconnu pour la peste équine, l'encéphalopathie spongiforme bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste porcine classique, la fièvre aphteuse ou la peste des petits ruminants, ou pour la publication d'une autodéclaration de statut zoosanitaire pour toute autre maladie. Néanmoins, le respect par les Services vétérinaires des dispositions du Chapitre 1.1. « Notification des maladies et communication des informations épidémiologiques » du *Code terrestre* et du *Code aquatique* est une condition préalable aux deux procédures.

#### *Aperçu de la notification via les rapports semestriels au niveau régional*

Bien que l'OMSA note avec satisfaction que le pourcentage de Membres soumettant des rapports semestriels ne diminue plus et ait même légèrement augmenté depuis le lancement du module nouvellement optimisé en juin 2024, il existe encore des lacunes importantes dans les rapports soumis, en particulier pour la période allant de 2019 jusqu'au premier semestre de 2024 inclus. Depuis le lancement de la nouvelle version de WAHIS en 2019, le pourcentage de Membres soumettant des rapports semestriels a diminué dans une proportion pouvant aller jusqu'à 30 % (voir Graphique 2). Par exemple, (au 1<sup>er</sup> avril 2025) 96 % des Membres avaient soumis leurs rapports semestriels sur les maladies des animaux terrestres pour 2018, contre 75 % pour le premier semestre 2024 et 61 % pour le second semestre 2024. De même, pour les rapports semestriels sur les maladies des animaux aquatiques (au 1<sup>er</sup> avril 2025), 72 % des Membres avaient soumis leurs rapports pour 2018, contre 54 % pour le premier semestre 2024 et 45 % pour le second semestre 2024.

L'OMSA encourage ses Membres à progresser dans leur notification semestrielle afin de respecter leurs obligations en matière de notification.



**Graphique 2.** Pourcentage de Membres ayant soumis leurs rapports semestriels pour les maladies des animaux terrestres et aquatiques, par semestre, au cours de la période 2018-20242

Pour accompagner le lancement du module de rapport semestriel optimisé le 4 juin 2024, le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale a mis en œuvre une nouvelle stratégie d'assistance et de communication avec les Points focaux chargés de la notification des maladies animales afin d'améliorer la notification semestrielle. L'un des principaux objectifs de cette stratégie est d'améliorer le délai de publication des rapports semestriels soumis, afin de les publier (en moyenne) dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date de soumission. L'un des facteurs clés permettant d'atteindre cet objectif est le temps que mettent les Membres à répondre aux questions qui leur sont posées au sujet de leurs rapports semestriels. L'OMSA encourage les Délégués et les Points focaux chargés de la notification des maladies animales à répondre rapidement à toute demande de clarification.

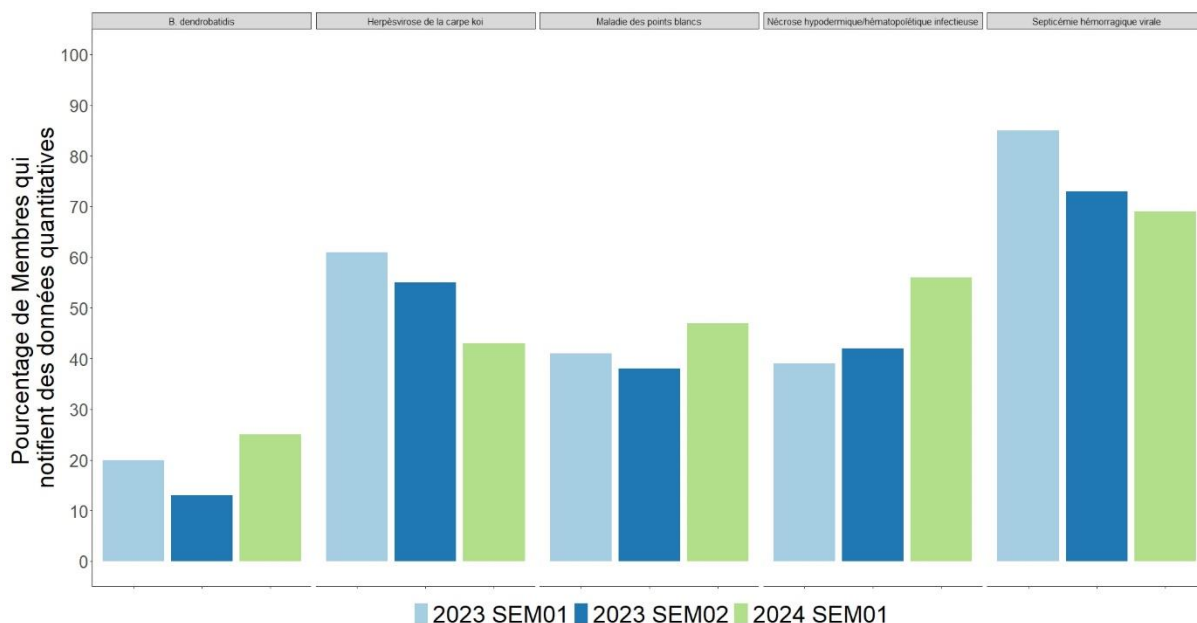
#### *Notification des mesures de lutte par le biais des rapports semestriels et incidence sur les codes de fréquence de la maladie*

Un autre changement important survenu l'année dernière est la mise en place d'une nouvelle stratégie de vérification axée sur les maladies notifiées dans les rapports semestriels comme « absentes » ou « jamais constatées ». Mise en œuvre à partir du premier semestre 2024, cette stratégie vise à renforcer la qualité et la valeur des informations que les Membres soumettent à l'OMSA. Dans le cadre de cette approche, l'OMSA a pris contact avec des Membres au cours du processus de vérification, pour les encourager à examiner et à notifier avec précision toutes les mesures de lutte en place (notification des maladies, surveillance de routine, etc.) pour les maladies notifiées comme « absentes » ou « jamais constatées ». Il a été conseillé aux Membres ayant confirmé l'absence de toute mesure de surveillance, de notification ou de lutte pour une maladie donnée d'utiliser le code de fréquence le plus approprié, à savoir « sans information », afin d'assurer la transparence et l'exactitude de leur situation sanitaire.

L'OMSA tient à féliciter ses Membres et en particulier les Points focaux chargés de la notification des maladies animales pour leurs efforts et leur collaboration tout au long de ce processus. Toutefois, l'OMSA encourage vivement le passage en revue des informations notifiées dans les rapports semestriels de manière continue afin de s'assurer que ces derniers reflètent de manière transparente et précise la situation sanitaire. Le fait de procéder à cet examen avant la soumission permettra également d'éviter des retards dans le processus de publication. Pour les Membres qui n'ont pas encore soumis leurs rapports semestriels pour le premier semestre 2024, l'OMSA recommande aux Points focaux chargés de la notification des maladies animales de consulter attentivement les Procédures de notification de 2024 relatives à la soumission des rapports semestriels. En cas de besoin de conseils ou de soutien supplémentaire, nous encourageons les Points focaux à nous contacter directement.

#### *Notification des maladies des animaux aquatiques dans les rapports semestriels*

En ce qui concerne les maladies des animaux aquatiques, le nombre de Membres notifiant des informations quantitatives pour les maladies signalées comme présentes reste extrêmement limité. Une analyse des cinq principales maladies notifiées comme présentes sur trois semestres (premier et second semestre 2023, et premier semestre 2024) montre que le pourcentage de Membres ayant fourni des données quantitatives variait de 13 % à 25 % pour *B. dendrobatidis*, de 39 % à 56 % pour la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse, de 43 % à 61 % pour l'infection par l'herpèsvirus de la carpe koï, de 69 % à 85 % pour la septicémie hémorragique virale, et de 38 % à 41 % pour le syndrome des points blancs (voir Graphique 3). L'OMSA rappelle à ses Membres que, bien qu'ils ne soient pas tenus de notifier des informations quantitatives dans les rapports semestriels, il s'agit là de données précieuses qui peuvent s'avérer utiles à d'autres parties prenantes. L'OMSA est consciente du fait que le temps nécessaire pour compiler et saisir les données dans WAHIS représente l'une des raisons potentielles du nombre limité d'informations quantitatives notifiées. Cependant, tout a été mis en œuvre lors de l'optimisation du module de rapport semestriel pour améliorer l'expérience utilisateur et simplifier la saisie des données. En outre, l'OMSA a élaboré des gabarits pour faciliter la collecte de ces informations et aider les Points focaux chargés de la notification des maladies animales à saisir des données dans WAHIS. Ces gabarits ont été diffusés par les canaux officiels et sont disponibles sur le service d'assistance WAHIS Support et le Portail des Délégués.



**Graphique 3.** Pourcentage de Membres qui notifient des informations quantitatives pour les maladies des animaux aquatiques dans leurs rapports semestriels pour 2023 et pour le premier semestre 2024

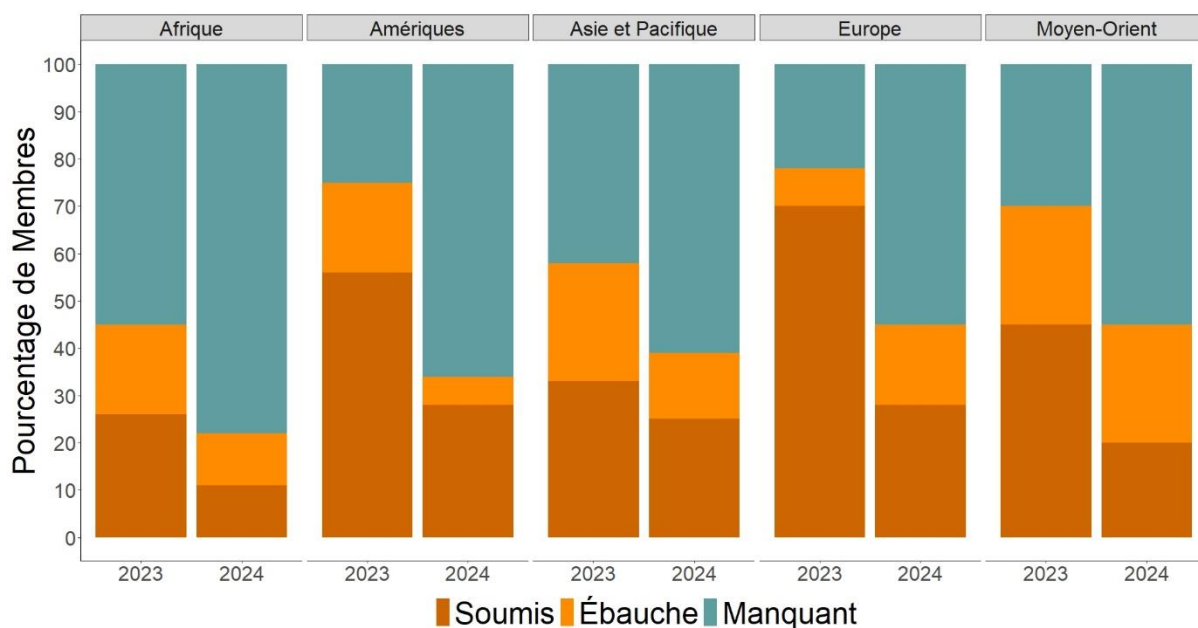
### 2.2.3 Module de rapport annuel

Lancé le 4 juin 2024, le nouveau module de rapport annuel de WAHIS offre aux Membres la possibilité de satisfaire aux exigences de l'article 1.1.3. du *Code terrestre* et du *Code aquatique*. Actuellement, le module de rapport annuel se compose d'une seule section, consacrée aux données sur les populations animales. Des sections supplémentaires, notamment sur les capacités vétérinaires et la préparation aux situations d'urgence, sont envisagées pour un développement futur. Chaque année, les informations sur les populations animales saisies se rapportent à la ou les années précédentes, à partir de 2023.

Les informations sur les populations animales saisies dans ce module peuvent être utilisées de manière pertinente à la fois pour l'OMSA et pour la communauté mondiale. Par exemple, lorsqu'elles sont présentées dans leur contexte détaillé, ces informations peuvent être utilisées pour suivre les tendances de la résistance aux antimicrobiens. En intégrant les données détaillées fournies par le biais du rapport annuel aux données soumises dans la base de données ANIMUSE (sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux) de l'OMSA, les experts mondiaux sont en mesure d'effectuer une modélisation quantitative des risques pour prédire l'orientation de la résistance aux antimicrobiens, et ils peuvent également effectuer des évaluations des risques en matière de sécurité alimentaire en surveillant les résidus d'antimicrobiens dans des aliments d'origine animale ciblés.

#### *Aperçu de la présentation des rapports annuels, par région*

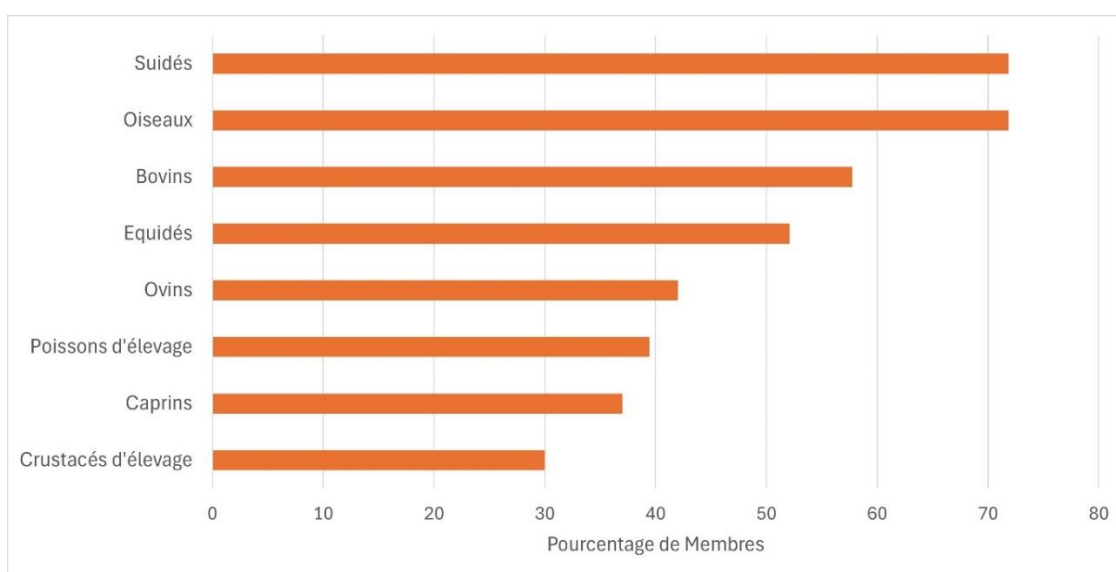
Depuis le lancement du nouveau module de rapport annuel, le taux de soumission des rapports annuels reste faible. Au 1<sup>er</sup> avril 2025, la Région ayant le taux de soumission le plus élevé était l'Europe, qui avait contribué à 35 % de l'ensemble des rapports reçus (voir Graphique 4).



**Graphique 4.** Pourcentage de Membres par région qui ont soumis des rapports annuels, qui ont créé des rapports annuels mais ne les ont pas encore soumis (ébauche) ou qui n'ont pas encore créé de rapport annuel (manquant)<sup>4</sup>

Les rapports soumis étaient plus ou moins complets, certains Membres n'ayant fourni aucune information sur la population de certaines catégories (espèces) d'animaux et de sous-catégories.

D'après l'analyse des données fournies sur les sous-catégories, plus de 70 % de ces Membres ont fourni des données concernant les sous-catégories des suidés et des oiseaux, contre 50 à 60 % pour les bovins et les équidés et moins de 45 % pour les autres espèces (voir Graphique 5). Il est important de noter que l'exhaustivité des données dans les sous-catégories est essentielle pour les calculs de la biomasse utilisés pour surveiller la résistance aux antimicrobiens. En outre, la disponibilité de données complètes sur les sous-catégories d'animaux informe la communauté mondiale sur les questions relatives à l'évaluation des risques sanitaires, à l'analyse de la sécurité sanitaire des aliments, à la planification des interventions en matière de sécurité sanitaire des aliments, à la conservation de la biodiversité, au changement climatique et à l'évaluation de la capacité d'élevage dans les accords commerciaux, ainsi qu'à l'élaboration de politiques en faveur d'un commerce sécurisé.



**Graphique 5.** Pourcentage de Membres ayant fourni des données sur les populations des sous-catégories d'animaux pour des catégories d'animaux sélectionnées, au 1 avril 2025

Bien que l'OMSA reconnaisse les difficultés pour les Services vétérinaires de fournir des données dans les sous-catégories d'animaux spécifiées dans le rapport annuel, elle encourage néanmoins les Membres à fournir des données au plus haut niveau de détail possible. L'OMSA a élaboré des gabarits pour aider les Services vétérinaires à collecter ces données.<sup>3</sup>

#### 2.2.4 Conclusions et recommandations

- Les nouveaux modules d'alerte précoce, de rapport semestriel et de rapport annuel permettent aux Membres de se conformer à leurs obligations en matière de notification et d'assurer ainsi la transparence de la situation zoonositaire à l'échelle mondiale.
- L'augmentation significative du nombre de rapport « sans évolution » démontre le souci des pays/territoires déclarants de maintenir leurs données à jour, même en l'absence de changements dans leur situation sanitaire. L'OMSA tient à féliciter ses Membres pour les efforts déployés afin de notifier en temps utile les événements sanitaires, mais les encourage également à réexaminer périodiquement leurs événements en cours afin de s'assurer que, dans chaque cas, les données reflètent la réalité de la situation du moment.
- Pour éviter toute mauvaise interprétation des données publiées dans WAHIS, les pays/territoires déclarants doivent garder à l'esprit que les modules d'alerte précoce et de rapport semestriel se complètent mutuellement et qu'il convient donc de les faire concorder. La cohérence des informations entre les modules favorise la transparence, facilite les échanges et renforce la confiance des parties prenantes dans les informations publiées. Cette approche améliore la qualité globale et l'utilité de WAHIS pour l'ensemble des parties prenantes. L'OMSA a mis en place des procédures pour aider les utilisateurs déclarants et garantir la cohérence des données.
- En ce qui concerne les rapports semestriels et annuels, l'OMSA constate qu'il existe encore des lacunes importantes dans le nombre de rapports soumis. L'OMSA tient à rappeler à ses Membres les obligations de notification qui leur incombent et les encourage à continuer de progresser dans la soumission de leurs rapports dus.
- L'OMSA tient à féliciter les Points focaux chargés de la notification des maladies animales pour les efforts qu'ils déploient afin de répondre aux demandes d'éclaircissement concernant les rapports qu'ils soumettent, car cela permet de réduire le délai avant que les rapports ne soient publiés dans WAHIS.
- L'OMSA encourage ses Membres à soumettre des données complètes, précises et détaillées dans les délais impartis par le biais des rapports WAHIS, ces données fournissant des informations précieuses pour les partenaires et les parties prenantes. Par ailleurs, elles fournissent une représentation précise de la situation sanitaire, soutenant ainsi le travail des Commissions spécialisées de l'OMSA lors de l'élaboration ou de la révision des normes. De même, la notification de données complètes sur les populations animales dans le cadre du rapport annuel permet d'intégrer ces données dans la base de données ANIMUSE afin de déterminer des indicateurs pertinents concernant l'utilisation des antimicrobiens.

#### 2.3 Situation de certaines maladies dans les régions

Comme indiqué ci-dessus, l'IAHP (volailles et oiseaux autres que les volailles) et la PPA sont depuis plusieurs années les deux maladies les plus fréquemment notifiées dans le système WAHIS ; ces maladies sont traitées plus en détail dans la deuxième partie du présent rapport. Parmi les autres maladies qui revêtent actuellement une importance mondiale, citons la myiase à *Cochliomyia hominivorax* en Amérique centrale, la fièvre catarrhale ovine en Europe occidentale, la dermatose nodulaire contagieuse en Afrique du Nord et en Asie, et la fièvre aphteuse en Allemagne ainsi qu'en Afrique du Nord et dans le sud de l'Afrique. Les sections ci-dessous donnent un aperçu de la situation de chacune de ces maladies au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2025 dans les pays/zones qui étaient auparavant indemnes d'infection. Veuillez noter que cette section ne couvre pas les situations dans les pays ou les zones où la maladie est endémique.

---

<sup>3</sup> Disponible via le [service d'assistance WAHIS Support](#)



### 2.3.1 Infection par le virus de la fièvre aphteuse

Au total, 336 foyers de fièvre aphteuse ont été notifiés via WAHIS par 18 pays au cours de la période étudiée, ce qui correspond à 29 événements épidémiologiques exceptionnels. Soixante-sept<sup>4</sup> pour cent des foyers notifiés ont été causés par le sérotype O et 16 %<sup>5</sup> par le sérotype SAT 1 ou SAT 2. Des foyers causés par les sérotypes SAT 3 et O ont été notifiés en tant que « première apparition dans une zone » en Afrique du Sud et en Chine (Rép. Pop. de), respectivement. De nouvelles souches ont été détectées dans un pays/une zone en Afrique du Sud (SAT 1), en Palestine (O) et aux Comores (SAT 1). Enfin, une réapparition de la maladie a été notifiée par 15 pays, dont l'Allemagne, la Hongrie et la Slovaquie (voir ci-dessous). Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 2 et la répartition géographique des foyers notifiés au cours de la période est présentée dans le Graphique 6. Dans quatre des événements épidémiologiques exceptionnels (20 foyers), le sérotype n'a pas été confirmé. Étant donné qu'il n'existe pas de protection croisée entre les sérotypes et même au sein d'un même sérotype<sup>6</sup>, l'OMSA souligne l'importance de déterminer le type de souches pour la mise au point d'un vaccin et pour orienter les stratégies mondiales sur la répartition des souches en circulation.

**Tableau 2.** Synthèse des foyers de fièvre aphteuse apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>2</sup>

Motif de notification	Sérotype	Nombre de pays	Nombre de foyers	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre de mis à mort et éliminés	Nombre de vaccinés
Première apparition dans une zone	O	1	1	10	1	9	0
	SAT 3	1	38	2 208	0	177	342
Nouvelle souche dans le pays	O	1	3	155	61	0	0
	SAT 1	1	1	4	0	0	0
Nouvelle souche dans une zone	SAT 2	1	2	425	0	0	0
Réapparition de la maladie	O	10	218	9 674	1 448	2 154	8 889
	SAT 1	2	25	477	0	0	0
	SAT 2	2	25	239	0	0	0
	Non typé	4	20	893	4	79	31 972
Réapparition d'une souche	A	1	1	3	0	0	14 875
	O	1	2	11	0	0	0

La maladie est réapparue en Europe après 14 ans d'absence, la Bulgarie l'ayant notifiée pour la dernière fois en 2011. L'Allemagne, la Hongrie et la Slovaquie ont notifié des foyers de sérotype O. Au 1<sup>er</sup> avril 2025, les foyers de ces trois pays sont toujours en cours.<sup>7</sup>

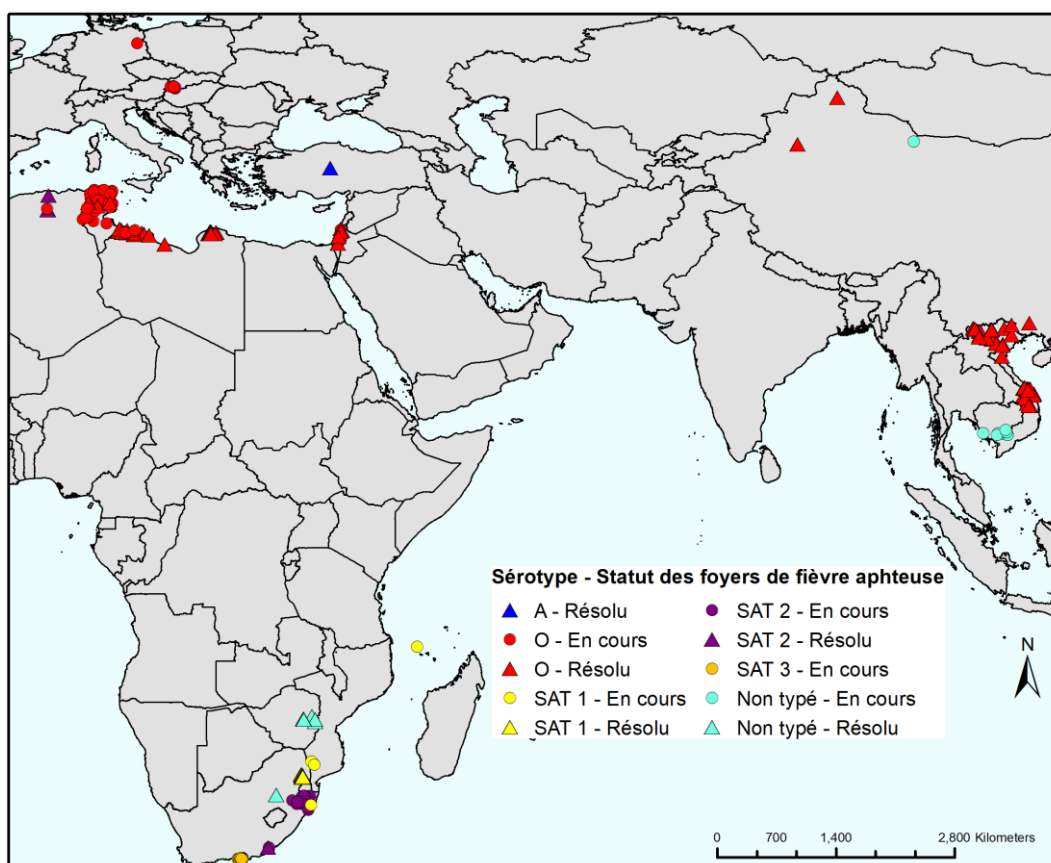
À la date de publication du présent rapport, 180 foyers de fièvre aphteuse notifiés dans le cadre de 19 événements épidémiologiques exceptionnels via WAHIS étaient toujours en cours dans le monde. Six de ces événements, notifiés par les Comores, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Palestine ont été mis à jour pour la dernière fois dans WAHIS entre février et décembre 2024 ; par conséquent, la situation sanitaire pour ces événements était inconnue à la date de publication du présent rapport.

<sup>4</sup> Le pourcentage a été modifié de 63% à 67%.

<sup>5</sup> Le pourcentage a été modifié de 17% à 16%.

<sup>6</sup> Paton, D.J. et al., 2002. Selection of foot and mouth disease vaccine strains – a review. Rev. sci. tech. Off. int. Epiz., 2005, 24 (3), 981-993

<sup>7</sup> Lien vers WAHIS : <https://wahis.woah.org/#/home>. numéro d'événements : 6177, 6359 et 6317.



**Graphique 6.** Foyers de fièvre aphteuse apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>6</sup>

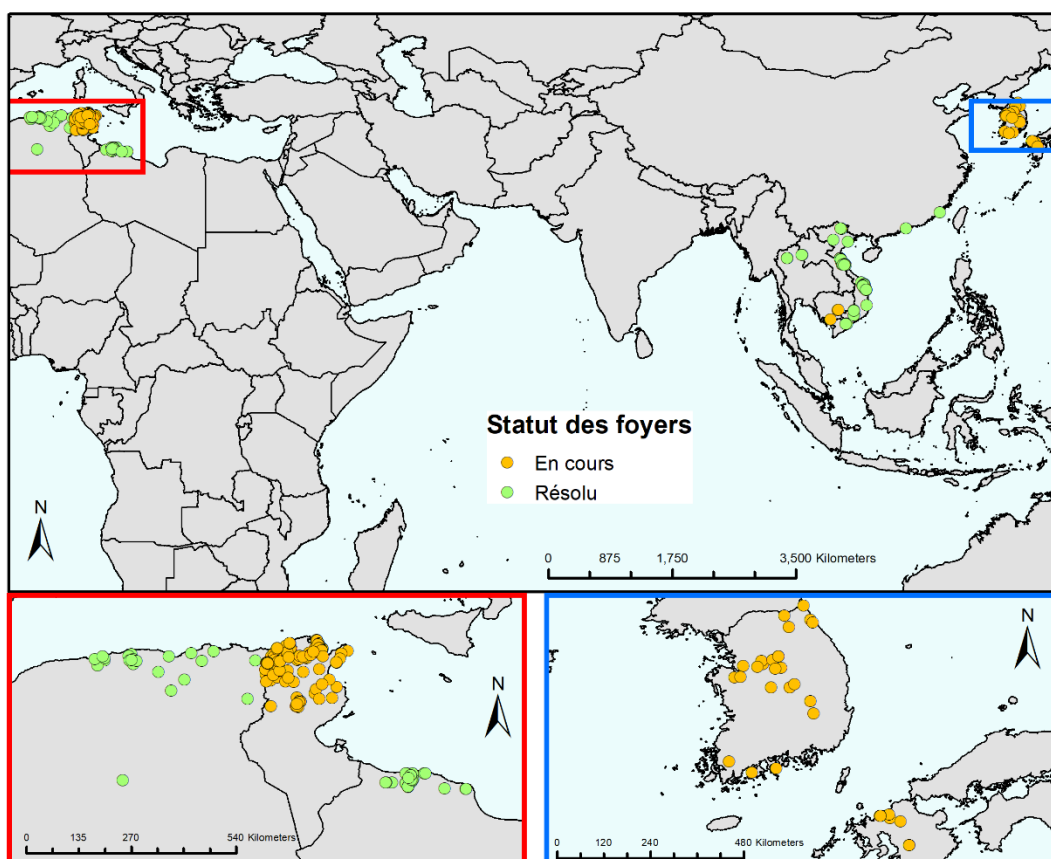
### 2.3.2 Infection par le virus de la dermatose nodulaire contagieuse

Au total, 319 foyers de dermatose nodulaire contagieuse ont été notifiés via WAHIS par 11 pays au cours de la période étudiée, ce qui représente 12 événements épidémiologiques exceptionnels. La maladie a été détectée pour la première fois en Afrique du Nord (Algérie, Libye et Tunisie) et au Japon, tandis qu'elle réapparaissait en Asie de l'Est et du Sud. Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 3 et la répartition géographique des foyers notifiés au cours de la période est présentée dans le Graphique 7.

**Tableau 3.** Synthèse des foyers de dermatose nodulaire contagieuse apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>3</sup>

Motif de notification	Nombre de pays	Nombre de foyers	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre de mis à mort et éliminés	Nombre de vaccinés
Première apparition dans le pays	4	212	455	47	86	1 399
Réapparition de la maladie	7	107	796	94	270	506

En Libye, les foyers ont été notifiés entre avril 2023 (date de début de l'événement) et juin 2024 et l'événement a été résolu depuis. En Algérie et au Japon, des foyers ont été notifiés respectivement à partir de juin 2024 et de décembre 2024. L'événement notifié par le Japon était toujours en cours à la date de publication de ce rapport. Dans les régions où la maladie a réapparu, tous les événements ont été résolus à la date de publication du présent rapport, à l'exception de la Corée (Rép. de) et du Cambodge. Dans 80 % des événements notifiés par le biais de WAHIS au cours de la période considérée, la vaccination en réponse aux foyers a été mise en œuvre en tant que stratégie de lutte.



**Graphique 7.** Foyers de dermatose nodulaire contagieuse survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>7</sup>

### 2.3.3 Infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine

Au total, 3 626 foyers ont été notifiés via WAHIS par 24 pays au cours de la période étudiée, ce qui représente 58 événements épidémiologiques exceptionnels. Le sérotype 3 était responsable de la plupart des foyers (87<sup>8</sup> %), suivi du sérotype 8 (11 %). Dans la Région Europe, des foyers causés par le sérotype 3 ont été notifiés par l'Autriche, la République tchèque, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Le sérotype 12 a été notifié pour la première fois aux Pays-Bas et le sérotype 8 pour la première fois au Portugal et en Macédoine du Nord (Rép. de). Ailleurs, le sérotype 4 est réapparu à Chypre, et la Libye et le Pérou ont détecté la maladie, bien que le sérotype n'ait pas été déterminé à la date de publication du présent rapport. Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 4 et la répartition géographique des foyers notifiés au cours de la période à l'étude est présentée dans le Graphique 8.

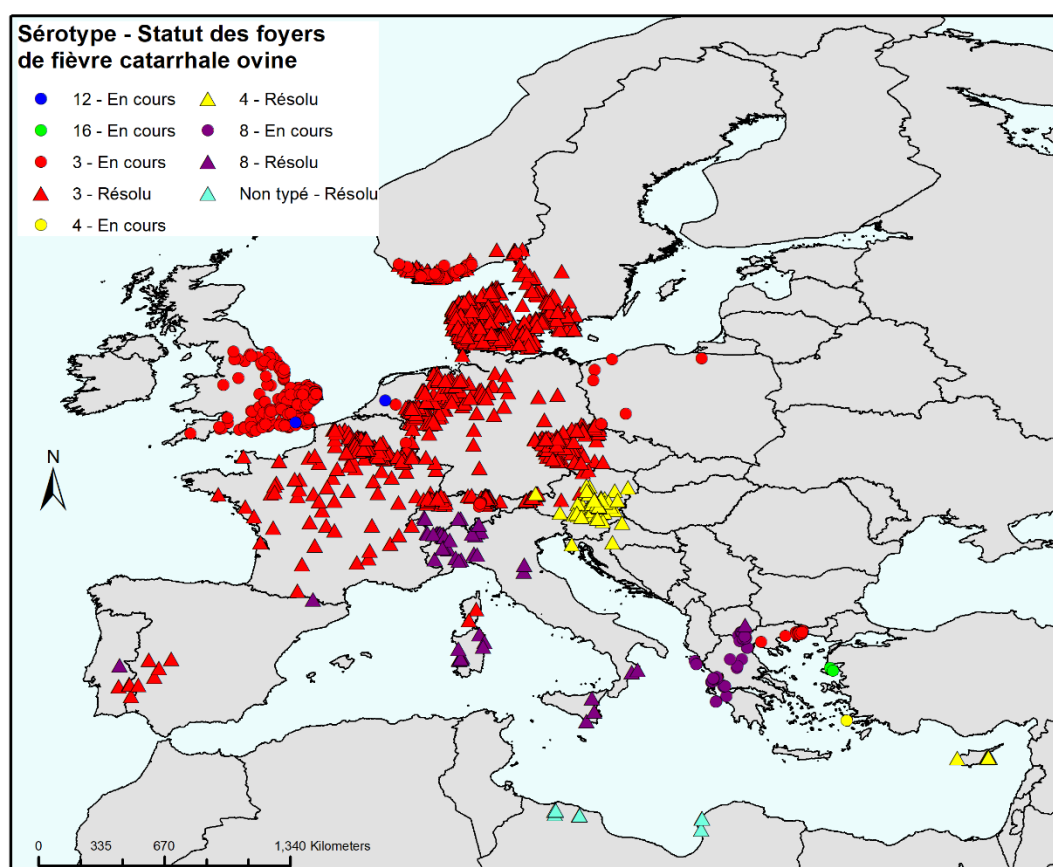
**Tableau 4.** Synthèse des foyers de fièvre catarrhale ovine apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>4</sup>

Motif de notification	Sérotype	Nombre de pays	Nombre de foyers	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre de mis à mort et éliminés	Nombre de vaccinés
Première apparition dans le pays	3	3	40	57	2	0	0

<sup>8</sup> Le pourcentage a été modifié de 88% à 87%.

<b>Première apparition dans une zone</b>	3	2	5	24	0	0	0
	8	2	18	56	3	0	172
<b>Nouvelle souche dans le pays</b>	12	1	1	1	1	0	0
	3	7	1 425	3 564	261	31	0
	8	2	2	8	7	0	0
<b>Nouvelle souche dans une zone</b>	12	1	1	1	0	0	0
	3	2	245	581	25	0	0
<b>Réapparition de la maladie</b>	16	1	2	49	18	0	0
	3	7	1 423	3 916	164	41	3 770
	4	3	6	8	0	26	0
	Non typé	2	14	115	56	0	0
<b>Réapparition d'une souche</b>	4	2	83	175	0	0	0
	8	3	361	6 717	1 101	1	0

Compte tenu de la présence généralisée du sérotype 3 et de la quantité de rapports à soumettre pour les Points focaux chargés de la notification des maladies animales, certains pays européens ont classé les événements comme stables, ce qui signifie que la notification de la maladie se poursuivra par le biais des rapports semestriels dans leurs pays respectifs. L'Autriche, la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, la Suède et la Suisse ont déclaré que la situation de la maladie était stable dans l'ensemble de leur pays, tandis que la France, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne l'ont déclarée stable pour certaines zones.



**Graphique 8.** Foyers de fièvre catarrhale ovine apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>8</sup>

### 2.3.4 Myiase à *Cochliomyia hominivorax*

La myiase à *Cochliomyia hominivorax* est une maladie endémique dans certains pays des Caraïbes et d'Amérique du Sud, à l'exception du Chili où elle est apparue pour la dernière fois en 1947. Elle a été éradiquée en Amérique centrale au début des années 2000, aux États-Unis d'Amérique dans les années 1960 et au Mexique dans les années 1970.<sup>9</sup>

Au total, 8 363 foyers ont été notifiés via WAHIS par sept pays au cours de la période étudiée, ce qui représente 13 événements épidémiologiques exceptionnels. La maladie a été détectée pour la première fois dans une zone du Mexique et au Belize en décembre 2024 et en février 2025, et est réapparue au Nicaragua, pays le plus touché avec plus de 60 % des foyers notifiés, au Costa Rica, au Honduras au Guatemala et au Salvador. Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 5 et la répartition géographique des foyers notifiés au cours de la période est présentée dans le Graphique 9.

**Tableau 5.** Synthèse des foyers de myiase à *Cochliomyia hominivorax* apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>5</sup>

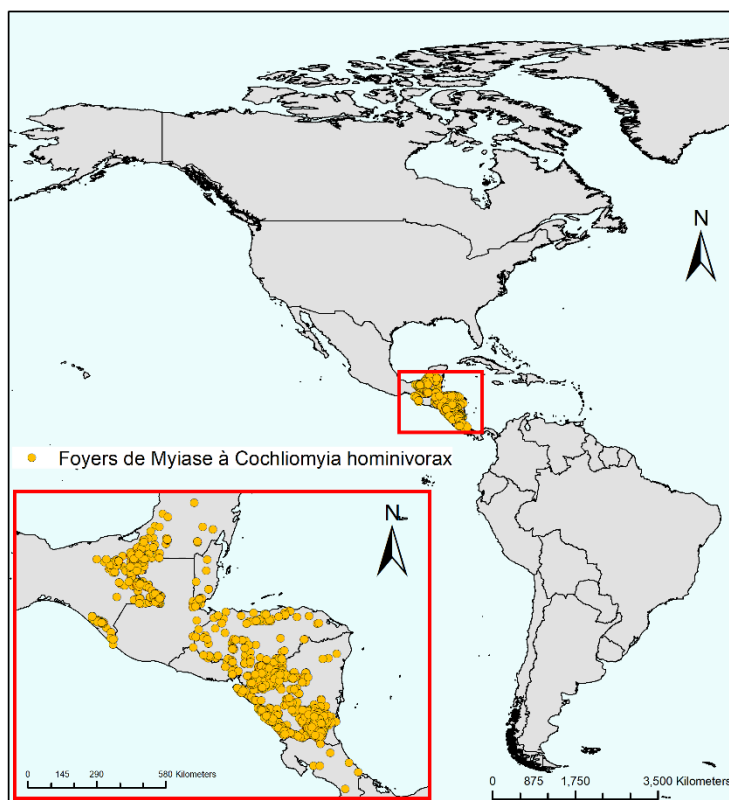
Motif de notification	Nombre de pays	Nombre de foyers	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre de mis à mort et éliminés	Nombre de vaccinés
Première apparition dans le pays	2	118	128	1	0	9
Réapparition de la maladie	7	8 245	9 647	40	1	0

À la date de publication du présent rapport, le Costa Rica, le Honduras et le Nicaragua avaient clôturé leurs événements en les déclarant suffisamment stables dans WAHIS et fourniront des mises à jour sur la maladie par le biais de rapports semestriels. Les autres pays ont périodiquement mis à jour leurs événements dans WAHIS, à l'exception du Guatemala qui a mis à jour son événement pour la dernière fois en octobre 2024, ce qui signifie que la situation de la maladie dans ce pays était inconnue à la date de publication du présent rapport.

La stratégie de riposte d'urgence dans les zones touchées repose sur la production de mouches stériles et sur le lâcher aérien et terrestre de ces dernières, ainsi que sur la surveillance et la restriction des déplacements d'animaux. La sensibilisation des producteurs et l'application de bonnes pratiques d'élevage sont essentielles pour contrôler la propagation de la maladie et prévenir toute incursion en Amérique du Nord.<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Un bilan de la situation de la maladie en Amérique du Sud et en Amérique centrale est disponible en espagnol, à l'adresse suivante : <https://www.iaea.org/sites/default/files/21/03/situacion-del-gbg.pdf>

<sup>10</sup> De plus amples informations sur les stratégies de contrôle actuelles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://copeq.org/en/producer-resources/>



**Graphique 9.** Foyers de myiase à *Cochliomyia hominivorax* apparus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 et notifiés via le module d'alerte précoce<sup>9</sup>

### 2.3.5 Conclusions et recommandations

- Les données relatives à la fièvre catarrhale ovine et à la myiase à *Cochliomyia hominivorax* pour la période étudiée montrent la propagation rapide de ces deux maladies à partir de zones endémiques vers des zones auparavant indemnes. L'OMSA souligne l'importance pour les pays situés à proximité des zones infectées de renforcer leurs activités de sensibilisation et de surveillance et de promouvoir de bonnes pratiques d'élevage afin de prévenir l'introduction potentielle de ces maladies sur leurs territoires. L'OMSA recommande également une coopération continue entre les pays voisins pour coordonner leurs activités de surveillance et de lutte et communiquer avec les parties prenantes concernées.
- La fièvre aphteuse et la dermatose nodulaire contagieuse continuent de représenter un risque pour les régions indemnes de ces maladies, même lorsque la maladie en question est absente depuis longtemps, comme l'illustre la récente incursion de la fièvre aphteuse en Allemagne. L'OMSA recommande aux pays/zones indemnes de fièvre aphteuse de rester vigilants et de maintenir un bon niveau de surveillance afin de prévenir une éventuelle incursion du virus et de le détecter rapidement en cas d'introduction.
- L'OMSA souhaite souligner qu'un grand nombre d'événements documentant l'évolution de ces maladies importantes et à évolution rapide n'ont pas été régulièrement mis à jour via les rapports de suivi requis, et certainement pas de façon hebdomadaire. L'OMSA tient à rappeler à ses Membres leurs obligations en matière de notification conformément à l'article 1.1.3. du *Code terrestre* et les encourage à prendre les mesures nécessaires. La mise à jour de ces événements est importante car elle permet aux autres Membres d'adopter les stratégies d'atténuation nécessaires.
- L'OMSA est consciente de la charge de travail que représente la notification dans WAHIS en ce qui concerne les maladies largement répandues dans certains pays ou certaines zones et encourage les Membres à utiliser les fonctionnalités de WAHIS qui peuvent faciliter la notification. Par exemple, notifier les foyers en tant que groupes au sein d'une division administrative peut considérablement faciliter la notification. Une autre option pourrait consister à déclarer un événement comme suffisamment stable et à poursuivre sa notification dans les rapports semestriels. Néanmoins, lorsque les Membres déclarent qu'un événement est stable, l'OMSA suggère qu'ils prennent en considération

les répercussions potentielles sur le commerce dues à la perception qu'en ont les partenaires commerciaux, étant donné que les rapports ne sont produits que tous les six mois.

- Pour les maladies qui peuvent être causées par plusieurs sérotypes/souches, l'OMSA reconnaît le poids des ressources nécessaires pour déterminer le sérotype/la souche en question ; néanmoins, il est important d'indiquer l'agent causal compte tenu de l'importance de cette information pour le développement de vaccins et pour informer les groupes d'experts en charge des stratégies à l'échelle de la planète.
- L'OMSA tient à rappeler à ses Membres que des barrières commerciales injustifiées ne doivent pas être imposées dans le cadre de stratégies visant à empêcher l'introduction de pathogènes en provenance de zones non indemnes. L'OMSA recommande de consulter les normes applicables pour ce qui est des recommandations sur l'importation en toute sécurité d'animaux et de produits issus d'animaux en provenance de pays/zones indemnes dans les chapitres du *Code terrestre* consacrés à des maladies spécifiques, afin de s'assurer que seules des mesures appropriées et suffisantes sont imposées.
- Enfin, l'OMSA encourage ses Membres à consulter la documentation disponible sur le site web de l'OMSA pour obtenir les dernières informations scientifiques en date concernant les quatre maladies décrites dans cette section. De même, l'OMSA recommande l'utilisation régulière des tableaux de bord de WAHIS ainsi que l'examen des rapports détaillés d'alerte précoce et des rapports semestriels pour suivre la situation de ces maladies en se fondant sur les données officielles publiées dans WAHIS.

### 3. Aperçu de la situation mondiale, telle que décrite dans les rapports de situation de l'OMSA pour 2024

#### 3.1 Introduction

Dans le cadre de sa mission de transparence et de sensibilisation aux maladies animales à l'échelle de la planète, l'OMSA publie régulièrement des rapports de situation afin de fournir des informations actualisées sur les maladies émergentes et en évolution qui affectent les animaux dans le monde entier. Ces rapports couvrent des maladies d'intérêt mondial, telles que l'infection par le virus de la [peste porcine africaine](#) et l'infection par les virus de l'[influenza aviaire](#), et sont publiés sur une base mensuelle en raison des répercussions étendues et de l'évolution rapide de l'épidémiologie de ces maladies. En outre, l'OMSA produit des rapports trimestriels sur les maladies de la [faune sauvage](#) et des [animaux aquatiques](#), en s'alignant sur les cadres et les stratégies mondiales en vigueur. Ces rapports contribuent à soutenir la mission plus générale de l'Organisation d'amélioration de la santé animale et de la gestion des maladies. Les commentaires des principaux utilisateurs recueillis lors d'une consultation menée en 2024 ont confirmé l'intérêt de ces rapports de situation pour la sensibilisation. Les utilisateurs ont souligné leur utilité, notamment pour l'information du public, et ont proposé des pistes d'amélioration. En conséquence, l'OMSA a mis en œuvre un grand nombre de ces recommandations dans ses rapports les plus récents, améliorant ainsi l'utilité de ces rapports pour les parties prenantes du monde entier. Cette section présente les principaux éléments de ces rapports pour l'année 2024.

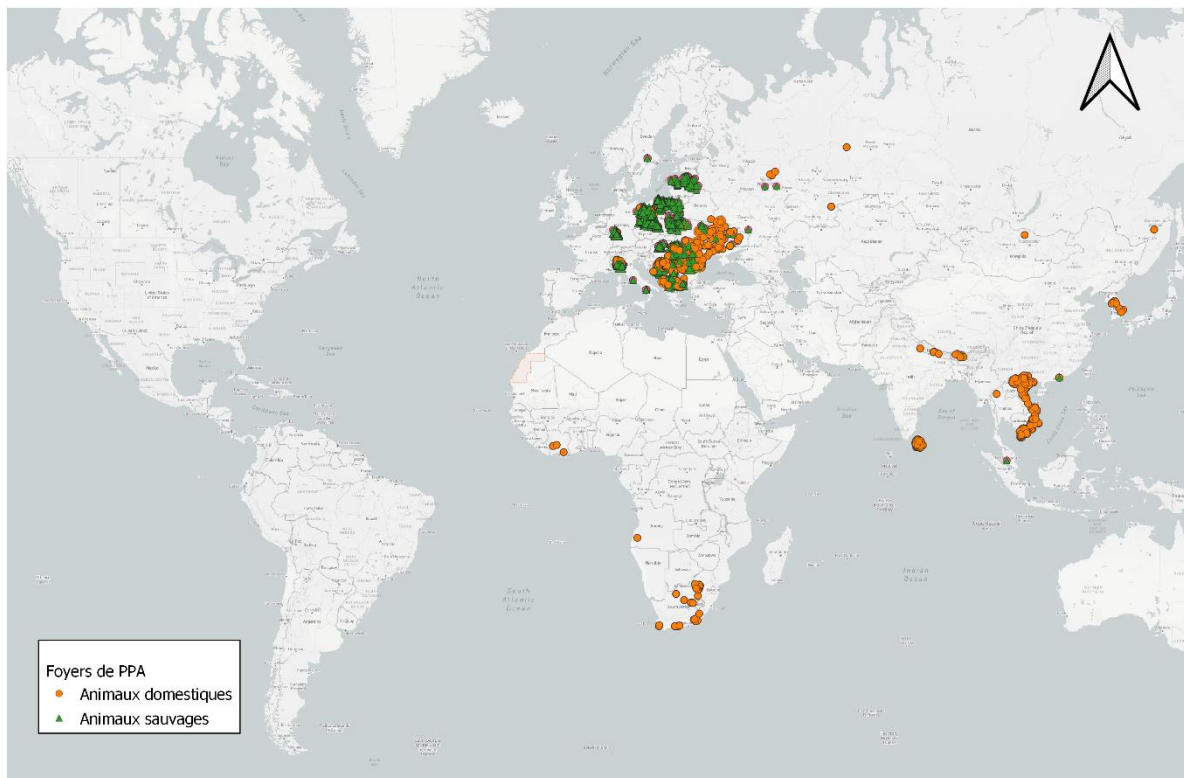
#### 3.2 Infection par le virus de la peste porcine africaine

La peste porcine africaine (PPA) n'a jamais été aussi répandue et son aire de répartition géographique s'est étendue sans relâche. Le contrôle et l'éradication de la PPA sont devenus de plus en plus difficiles mais, malgré cette réalité, le contrôle mondial de la maladie est rendu possible par un effort soutenu et à une collaboration aux niveaux national, régional et international. L'OMSA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont mis au point une initiative conjointe pour la lutte mondiale contre la PPA. Cette initiative, lancée sous l'égide du Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs), rassemble les gouvernements, les acteurs de l'industrie et des spécialistes afin de soutenir nos Membres dans leurs efforts de lutte contre cette maladie porcine dévastatrice.

#### *Chiffres clés et faits marquants pour 2024*

Soixante-huit notifications immédiates ont été reçues en 2024, en provenance de 16 pays et territoires, concernant des événements qui ont débuté au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre

2024. Au cours de cette période, des informations ont été communiquées au moyen de notifications immédiates ou de rapports de suivi par 31 pays et territoires, qui ont notifié un total de 6 807 foyers (1 532 chez les porcs domestiques et 5 275 chez les animaux sauvages), 195 191 cas (187 398 chez les porcs domestiques et 7 793 chez les animaux sauvages) et 222 174 pertes (animaux morts et animaux mis à mort et éliminés) chez les porcs domestiques. Le Graphique 10 présente la répartition spatiale des foyers qui ont débuté en 2024.



**Graphique 10. Répartition mondiale des foyers de PPA ayant débuté en 2024<sup>10</sup>**

En 2024, trois pays ont notifié la première apparition de la maladie : le Monténégro en janvier, l'Albanie en février et le Sri Lanka en octobre. Par ailleurs, des pays déjà touchés ont notifié la propagation de la maladie à de nouvelles zones : le Bhoutan (mai, juin et juillet 2024), la Côte d'Ivoire (mars 2024), l'Allemagne (juin et juillet 2024) et la Pologne (mai 2024).

Il ressort de ces données que la propagation de la PPA au Sri Lanka a constitué le « rebond » le plus important de l'année, à plus de 1 800 km des foyers de PPA les plus proches qui ont été notifiés.

Le plus grand nombre de foyers rassemblés au sein d'un seul événement chez les porcs domestiques au cours de l'année a été notifié par le Vietnam (573 foyers), tandis que le plus grand nombre de foyers en un seul événement chez les animaux sauvages a été notifié par l'Italie (1 149 foyers).

Du point de vue de la conservation de la biodiversité, il est important de souligner que la PPA a été notifiée aux Philippines chez le sanglier des Visayas (*Sus cebifrons*), une espèce incluse dans la liste des espèces « en danger critique d'extinction » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont les populations potentiellement viables ne sont plus présentes que dans les derniers fragments de forêt sur les îles Negros et Panay.<sup>11</sup>

<sup>11</sup> Sanglier des Visayas - <https://www.iucnredlist.org/species/21175/44139575#population>



## Vaccination contre la PPA

La propagation continue de la PPA est une préoccupation mondiale pour le secteur porcin, car aucune région n'est épargnée. Depuis de nombreuses années, l'absence de vaccin ou de traitement efficace a rendu la lutte contre la maladie très difficile. La communauté des chercheurs s'efforce de mettre au point un vaccin efficace, et les récentes annonces de vaccins vivants modifiés approuvés ou testés dans certains pays ont fait naître l'espoir de disposer de nouveaux outils efficaces pour endiguer l'épidémie actuelle de PPA. De nombreux pays sont intéressés par l'utilisation de ces vaccins candidats pour aider à contrôler les foyers en cours sur leur territoire. Dans cette optique, l'OMSA a collaboré avec des experts afin d'élaborer des normes pour les vaccins contre la PPA, qui seront incluses dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)* de l'OMSA. L'OMSA met en garde les Autorités vétérinaires et l'industrie porcine contre l'utilisation de vaccins de qualité inférieure, qui pourraient ne pas conférer de protection et augmenter le risque de propagation de virus vaccinaux susceptibles de se recombinaison avec des souches de terrain ou d'entraîner des maladies aiguës ou chroniques.<sup>12</sup>

### Principales recommandations relatives à la PPA formulées en 2024

Parmi les recommandations les plus pertinentes formulées sur la PPA dans les rapports de situation en 2024, nous souhaitons rappeler aux Membres ce qui suit :

- L'OMSA souhaite souligner l'importance de la mise en œuvre de mesures de biosécurité strictes et d'un système de notification et de riposte rapide, tout en maintenant un niveau élevé de sensibilisation à la maladie parmi tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur.
- L'OMSA souligne l'importance de n'utiliser que des vaccins de haute qualité dont l'efficacité et l'innocuité ont été démontrées, conformément aux normes du *Manuel terrestre*, y compris celles préparées pour les vaccins contre la PPA. L'OMSA invite instamment les Membres qui ont mis en place un programme de vaccination à partager leur expérience avec l'OMSA et la communauté internationale. Toute stratégie de vaccination contre la PPA doit s'inscrire dans le cadre d'un programme de vaccination bien conçu qui prend en compte des facteurs tels que l'épidémiologie locale de la PPA, les souches en circulation, les objectifs escomptés ainsi que l'adéquation et la durabilité des ressources techniques, financières et humaines concernées.
- L'OMSA exhorte ses Membres à poursuivre la notification rapide de l'apparition de la PPA et à partager les informations épidémiologiques pertinentes, y compris les informations sur toute nouvelle souche recombinante détectée et sur les essais de vaccination, afin de faciliter la transparence et de soutenir la lutte mondiale contre la maladie.

### 3.3 Infection par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène

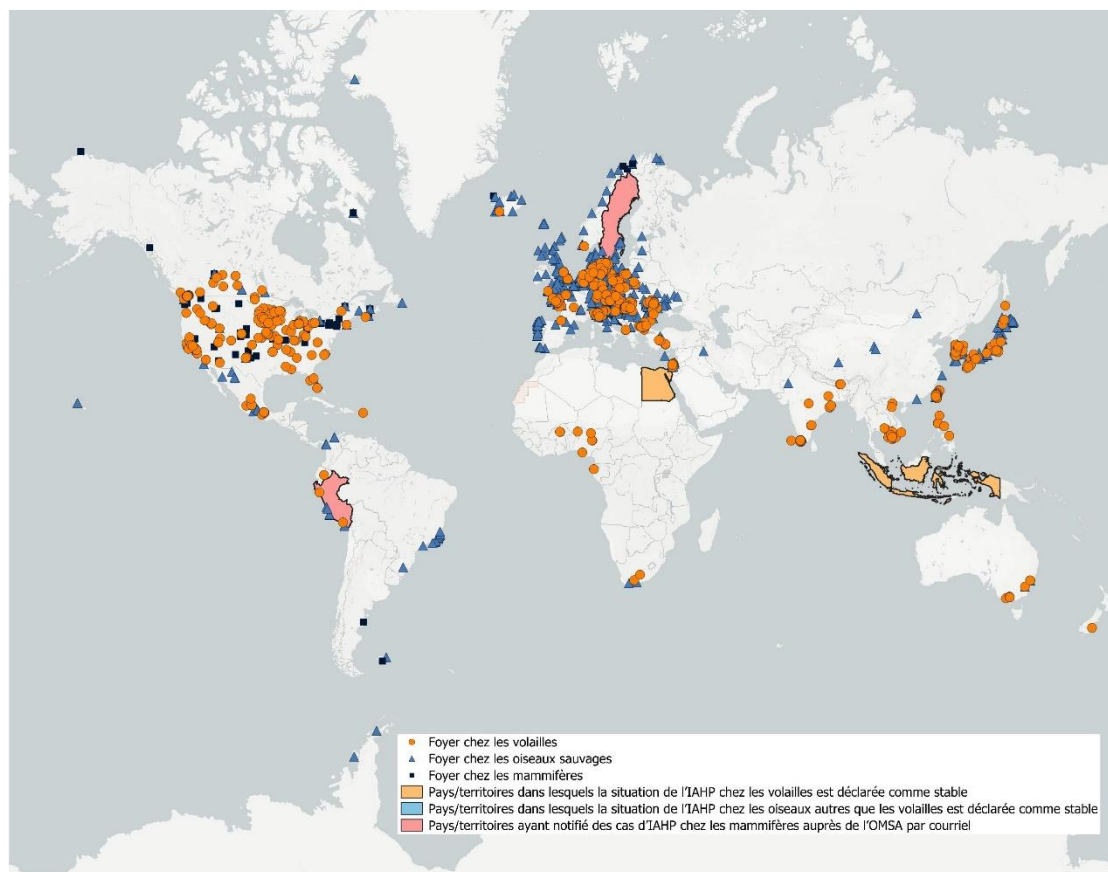
Les virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) constituent une préoccupation mondiale et de nombreux pays se sont attaqués à l'IAHP. En 2024, la FAO et l'OMSA ont lancé la [Stratégie mondiale pour la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène](#), visant à prévenir l'IAHP et à protéger les chaînes de valeur du secteur de la volaille et les moyens de subsistance qui y sont liés. Cette stratégie est développée selon l'approche stratégique suivante : surveillance renforcée, mesures de biosécurité, stratégies de vaccination, sensibilisation et formation du public, cadres politiques et réglementaires, recherche et développement et approche Une seule santé. L'OMSA suit de près l'évolution de l'influenza aviaire dans les zones susmentionnées et communique sur l'évolution de la situation mondiale et les risques identifiés par les experts, sur la base des informations fournies par les Membres et la communauté scientifique.

---

<sup>12</sup> Note de position de l'OMSA - <https://www.woah.org/fr/document/peste-porcine-africaine-lomsa-met-en-garde-les-autorites-veterinaires-et-lindustrie-porcine-contre-les-risques-lies-a-lutilisation-de-vaccins-de-qualite-inferieure>

### Chiffres clés et faits marquants pour 2024

En 2024, un total de 42 pays/territoires ont notifié de nouveaux foyers d'IAHP chez les volailles, et 55 pays/territoires ont notifié de nouveaux foyers d'IAHP chez des espèces autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages et les mammifères. Au total, 943 nouveaux foyers d'IAHP chez les volailles ont été notifiés. En dehors de la volaille, 2 570 nouveaux foyers d'IAHP ont été notifiés, dont 1 548 chez des oiseaux sauvages et 1 022 chez des mammifères. Quelque 6,18 millions de cas et 82,1 millions de pertes chez les volailles ont été rapportés via WAHIS. Il y a également eu 11 866 cas chez les oiseaux sauvages et 325 cas chez les mammifères notifiés par le biais de WAHIS. Le Graphique 11 montre la répartition mondiale des nouveaux foyers d'IAHP chez les volailles et chez les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages et les mammifères, en 2024.



**Graphique 11. Répartition mondiale des foyers d'IAHP chez les volailles et chez les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages et les mammifères, qui ont débuté en 2024**

Au 31 décembre 2024, quelque 19 pays<sup>13</sup> avaient des autodéclarations actives d'absence d'IAHP chez les volailles, deux pays<sup>14</sup> avaient des autodéclarations actives de zones indemnes d'IAHP chez les volailles, et trois pays<sup>15</sup><https://www.woah.org/en/what-we-offer/self-declared-disease-status/> avaient des autodéclarations actives de compartiments indemnes d'IAHP chez les volailles. Les détails sont disponibles sur le [site web](#) de l'OMSA.

<sup>13</sup> Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Belgique, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Honduras, Irlande, Malaisie, Paraguay, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Ukraine.

<sup>14</sup> Türkiye (Rép. de), Royaume-Uni.

<sup>15</sup> Égypte, Inde, Indonésie.

### *Cas d'IAHP chez les mammifères*

Depuis la première notification de cas chez des bovins laitiers, survenus aux États-Unis d'Amérique en mars 2024<sup>16</sup>, les foyers ultérieurs chez des bovins dans ce pays ont contribué à l'augmentation du nombre de foyers chez les mammifères en 2024, qui a dépassé le nombre de foyers en 2023. En 2024, l'OMSA a enregistré une augmentation du nombre de foyers chez les mammifères (1 022 foyers en 2024 contre 459 en 2023), 926 des foyers de 2024 étant survenus chez des bovins aux États-Unis d'Amérique.

En 2024, 11 pays et territoires des Amériques, d'Asie et du Pacifique et d'Europe ont informé l'OMSA de cas concernant 28 espèces de mammifères différentes : une espèce de mammifères à fourrure d'élevage, cinq espèces de mammifères marins sauvages, deux espèces d'animaux de compagnie (chats et chiens), 16 espèces de mammifères sauvages terrestres et quatre espèces de mammifères terrestres ou marins en captivité.

### *Une propagation sans précédent en Antarctique*

La propagation mondiale de l'IAHP touche un nombre croissant de pays/territoires ainsi que de continents qui n'étaient pas touchés auparavant. L'IAHP a atteint l'Amérique latine et les îles de l'Antarctique en 2023. De plus, une propagation sans précédent de l'IAHP à l'Antarctique continental (une zone jusqu'alors largement indemne d'IAHP) a été notifiée en mars 2024, le virus ayant été identifié chez le labbe de McCormick. Les experts considèrent que la propagation à l'Antarctique continental est très préoccupante, en raison de l'impact négatif très probable que l'IAHP pourrait avoir sur la faune sauvage et sur la biodiversité de l'Antarctique. Outre les foyers publiés dans WAHIS, des informations sur les cas d'IAHP chez les animaux sauvages dans et autour de l'Antarctique sont également disponibles à l'adresse suivante : <https://scar.org/library-data/avian-flu>.

### *Recommandations*

L'OMSA conseille à ses Membres de maintenir leurs activités de surveillance, d'appliquer les protocoles de biosécurité, d'adopter des stratégies préventives au niveau des exploitations et de veiller à notifier rapidement les foyers d'influenza aviaire chez les volailles et chez les espèces autres que les volailles. Compte tenu de la situation actuelle chez les mammifères, l'OMSA souligne également l'importance de protéger les personnes en contact étroit avec des animaux infectés, y compris le bétail et ses produits, ou les manipulant, tout en évitant de mettre en œuvre des restrictions commerciales injustifiées.

En outre, les plans d'urgence nationaux génériques et/ou spécifiques à la maladie peuvent être un outil utile pour les Membres afin de se préparer et de riposter aux incursions de la maladie ; ceux partagés par les Membres de l'OMSA peuvent être consultés sur la page web dédiée aux [exercices de simulation](#). En 2024, sept pays ont informé l'OMSA de la tenue d'exercices de simulation (Australie, Chine [Rép. Pop. de], Colombie, République Tchèque, Guatemala, Nouvelle-Zélande et Singapour).

### *3.4 Maladies de la faune sauvage*

En 2020, l'OMSA a élargi son travail dans le domaine de la santé des espèces sauvages et s'est investie dans la promotion du développement des systèmes de surveillance de la santé des espèces sauvages aux niveaux régional, national et international, et dans le plaidoyer auprès de ses Membres pour qu'ils réévaluent l'importance et la visibilité accordées à la santé des espèces sauvages dans leur pays respectifs. Fondamentalement, grâce à sa vision stratégique décrite dans le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage, le Programme pour la santé de la faune sauvage promet de : i) guider les Membres dans leur utilisation des stratégies Une seule santé au niveau national pour aider à gérer le risque d'émergence de maladies à l'interface humain-animal-écosystème, tout en valorisant la faune sauvage et la nécessité de la protéger, plutôt que de la vilipender, dans les scénarios d'émergence de maladies ; ii) soutenir le développement d'environnements politiques, stratégiques et scientifiques favorables, afin que les Services

---

<sup>16</sup> <https://www.aphis.usda.gov/news/agency-announcements/federal-state-veterinary-public-health-agencies-share-update-hpai>

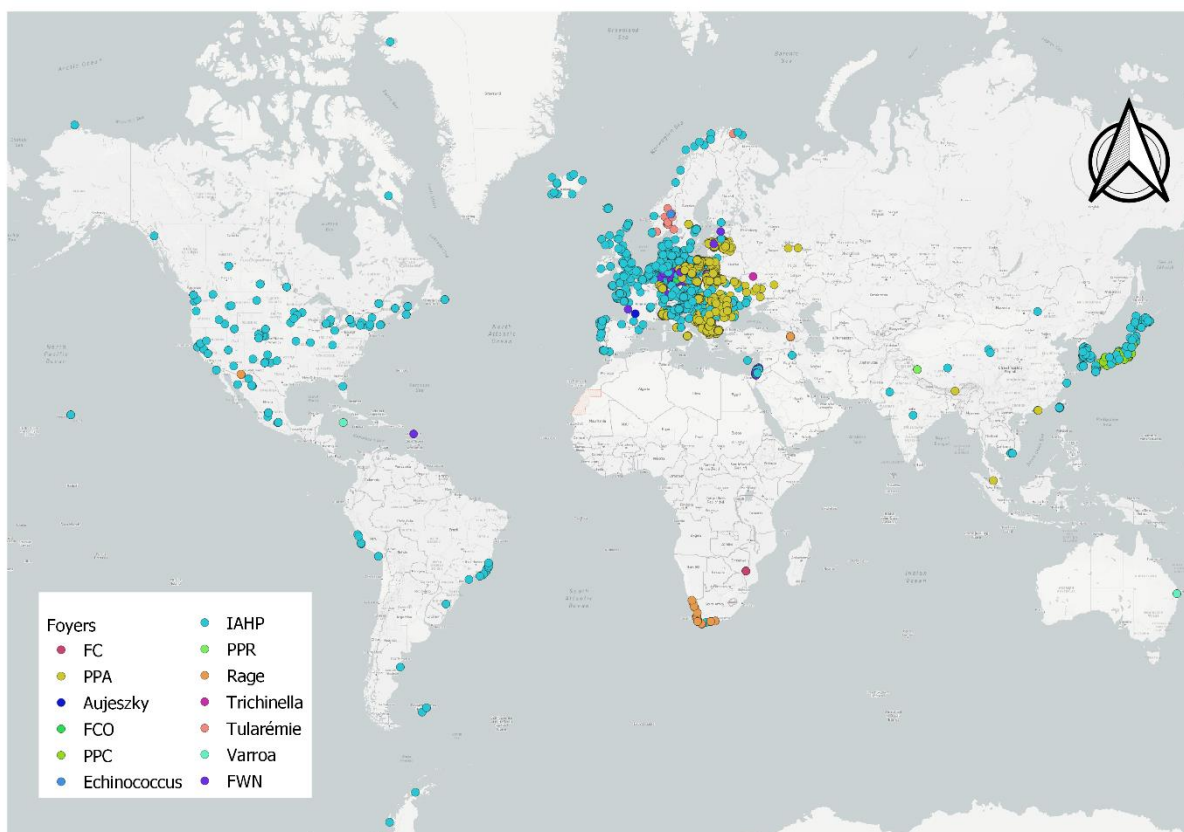
vétérinaires puissent gérer efficacement les systèmes de suivi, de surveillance et de gestion de la santé de la faune sauvage, en collaboration avec leurs partenaires institutionnels.

### *Lacunes dans la surveillance des maladies de la faune sauvage au niveau mondial*

Pour notifier avec précision la situation zoonitaire de la faune sauvage, il convient de disposer d'un système de surveillance adéquat au niveau national. L'évaluation du nombre de maladies pour lesquelles une surveillance est notifiée pour la faune sauvage parmi les 81 maladies listées par l'OMSA est un moyen de fournir des informations générales sur la surveillance de la faune sauvage et de permettre une meilleure compréhension de la qualité et des lacunes en matière de notification. Sur la base d'une étude réalisée en 2019, quelque 165 Membres et non-Membres ont notifié une activité de surveillance au sein de la faune sauvage pour au moins une maladie listée. En moyenne, les pays ont notifié une surveillance de la faune sauvage pour 19 maladies listées (minimum = 0 ; maximum = 81), avec des différences intrarégionales et interrégionales significatives. Ce déséquilibre dans l'activité de surveillance est également mis en évidence par la répartition déséquilibrée des foyers notifiés pour la faune sauvage au niveau mondial (voir section suivante).

### *Chiffres clés et faits marquants pour 2024*

En 2024, des foyers de maladies chez les espèces sauvages ont été notifiés dans 238 événements par 64 pays et territoires : deux pays en Afrique, dix en Amérique, 15 en Asie et dans le Pacifique, 36 en Europe et, enfin, l'Antarctique, où un événement a été notifié. Au total, 6 917 foyers dans la faune sauvage ont été notifiés au cours de l'année. La plupart des foyers ont été notifiés en Europe (90,6 % ; 6 337/6 917), suivie par l'Asie et le Pacifique (5,8 % ; 402/6 917), les Amériques (2,2 % ; 151/6 917) et l'Afrique (0,4 % ; 25/6 917). Dans ces foyers, 15 855 cas ont été notifiés au total, avec un équilibre similaire en termes de répartition régionale (Europe : 9 843 cas ; Asie et Pacifique : 3 008 cas ; Amériques : 2 729 cas ; Afrique 272 cas) (Graphique 12).



**Graphique 12.** Répartition mondiale des foyers notifiés pour la faune sauvage ayant débuté en 2024, par maladie. (FC = fièvre charbonneuse ; PPA = peste porcine africaine ; FCO = fièvre catarrhale ovine ; PPC = peste porcine classique ; IAHP = influenza aviaire hautement pathogène ; PPR = peste des petits ruminants ; FWN = fièvre de West Nile)12

En 2024, quelque 13 maladies des animaux terrestres figurant sur la Liste de l'OMSA ont été notifiées pour les animaux sauvages par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi.

Les maladies notifiées les plus importantes en termes de santé publique étaient l'IAHP chez les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages (1 312 foyers), la fièvre de West Nile (138 foyers) et la rage (39 foyers).

En termes d'importance pour la santé du bétail et la sécurité sanitaire des aliments, la PPA était la maladie la plus fréquemment notifiée (5 276 foyers), suivie de l'IAHP (1 312 foyers) et de la PPC (131 foyers).

Enfin, plusieurs des maladies notifiées étaient très importantes du point de vue de la conservation de la biodiversité. Sur les 260 espèces pour lesquelles des foyers ont été notifiés, 33 espèces (13 %) sont classées comme « quasi menacées » (12 espèces), « vulnérables » (16 espèces) ou « en danger » (cinq espèces), sur la base de la classification de l'UICN.

Parmi les recommandations les plus pertinentes relatives à la santé de la faune sauvage formulées dans les rapports de situation sur les maladies de la faune sauvage au cours des dernières années, nous souhaitons rappeler aux Membres ce qui suit :

- L'OMSA reconnaît la valeur des informations relatives à la santé de la faune sauvage fournies par les Membres, compte tenu de leur impact bénéfique potentiel sur la santé du bétail, la santé publique et la conservation de la biodiversité.
- L'OMSA reconnaît qu'il est important d'aider les Membres à améliorer leurs systèmes de surveillance au niveau national, afin de renforcer la qualité des données qu'ils fournissent. C'est l'un des objectifs du Programme pour la santé de la faune sauvage.
- L'OMSA encourage les Membres à poursuivre le bon travail accompli pour notifier rapidement l'apparition d'événements épidémiologiques importants chez les animaux sauvages et pour partager les informations épidémiologiques pertinentes.
- L'OMSA s'engage à utiliser, analyser et diffuser les données collectées par les Membres afin d'optimiser les efforts de surveillance des maladies chez les animaux sauvages et leur utilisation pour la prise de décision.

### 3.5 Maladies des animaux aquatiques

En 2021, l'OMSA a lancé la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques, qui vise à améliorer la gestion de la santé des animaux aquatiques à l'échelle mondiale. Pour contribuer à cette initiative, l'OMSA a publié plusieurs rapports de situation sur la santé des animaux aquatiques depuis 2023. Ces rapports se concentrent sur quatre catégories d'animaux aquatiques, conformément à la classification utilisée dans le [Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OMSA](#) : les poissons, les mollusques, les crustacés et les amphibiens. Chaque rapport de situation met l'accent sur l'une de ces catégories d'animaux, en fournissant des informations détaillées sur leur situation sanitaire du moment.

Les Membres de l'OMSA sont tenus de notifier, via le système WAHIS, des informations sur les maladies stables sur une base semestrielle et des informations sur les événements exceptionnels par le biais de notifications immédiates et des rapports de suivi hebdomadaires qui en découlent. Ainsi, pour 2024, quelque 26 foyers de maladies ont été notifiés via des notifications immédiates et des rapports de suivi afin de partager des informations sur des événements exceptionnels. Parmi ceux-ci, 17 concernaient des maladies des poissons, cinq des maladies des mollusques, deux des maladies des crustacés et deux des maladies des amphibiens. Les détails de la répartition géographique de ces foyers et des maladies concernées sont présentés dans le Graphique 13.



**Graphique 13.** Répartition des foyers de maladies des animaux aquatiques en 2024 notifiés par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi dans WAHIS 13

Lors de l'interprétation des données zoonitaires présentées dans les rapports des Membres, il est essentiel de tenir compte des disparités de production entre les pays. Selon les [données de la FAO](#) de 2022, il existe des différences notables dans la production d'animaux aquatiques au niveau mondial. Par exemple, seuls 38 pays ont notifié la production d'amphibiens. En revanche, la production de crustacés, de mollusques et de poissons a été notifiée par un nombre beaucoup plus important de pays. La production de poissons a été notifiée par 219 pays et territoires, celle de crustacés par 159 pays et celle de mollusques par 140 pays. Il existe également des disparités géographiques considérables. Par exemple, la Chine (Rép. Pop. de) est le premier producteur dans les quatre catégories, le pays ayant déclaré pour 2022 près de 600 000 tonnes d'amphibiens, huit millions de tonnes de crustacés, près de 16 millions de tonnes de mollusques et plus de 33 millions de tonnes de poissons. Ces chiffres de production soulignent la nécessité de prendre en compte les niveaux de production lors de l'analyse des données sanitaires des espèces aquatiques au niveau mondial et lors de l'examen des rapports notifiés par les Membres.

Il est également important de tenir compte des lacunes en matière de surveillance. Le Tableau 6 présente le pourcentage de Membres de l'OMSA ayant notifié des mesures de surveillance via WAHIS pour chaque catégorie et chaque type d'animaux. Les données révèlent des disparités importantes entre les différentes catégories.

**Tableau 6.** Pourcentage de Membres de l'OMSA notifiant des mesures de surveillance par l'intermédiaire de WAHIS, par catégorie d'animaux et par type d'animaux aquatiques<sup>6</sup>

	Élevage	Sauvages
<b>Poissons</b>	85 %	54 %
<b>Crustacés</b>	76 %	53 %
<b>Mollusques</b>	66 %	37 %
<b>Amphibiens</b>	53 %	34 %

Afin de soutenir ses Membres dans leurs efforts de surveillance, les normes et les lignes directrices de l'OMSA sont régulièrement mises à jour, et des formations sont organisées à l'intention du réseau de Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques de l'OMSA.

### 3.6 Conclusions

Les rapports de situation de l'OMSA sont des outils précieux pour la communication scientifique et jouent un rôle important dans l'engagement de l'Organisation en faveur de la transparence concernant la situation des maladies animales dans le monde. Ces rapports fournissent des informations essentielles à un large éventail de parties prenantes, soutenant ainsi les efforts de suivi, de gestion et de prévention de la propagation des maladies animales à l'échelle mondiale. Le retour d'information de la part des principaux utilisateurs est essentiel pour orienter ces rapports, afin qu'ils restent pertinents et répondent efficacement aux besoins de tous ceux qui s'intéressent à leur contenu pour obtenir des informations actualisées. Le processus de consultation permet à l'OMSA d'affiner et d'améliorer ces ressources, afin de les rendre encore plus efficaces et accessibles. Alors que le paysage de la santé animale continue d'évoluer, l'OMSA s'attend à de nouvelles avancées en 2025. Ces changements s'appuieront probablement sur les commentaires reçus de la part des utilisateurs et l'objectif visé est d'améliorer les effets et l'accessibilité des rapports, en veillant à ce qu'ils continuent à servir d'outils essentiels dans la gestion de la santé animale au niveau mondial. Ces améliorations constantes permettront à l'OMSA de continuer à promouvoir la transparence et la sensibilisation vis-à-vis des maladies animales dans le monde entier.